

& GARANCE *nous*

RAPPORT ANNUEL INTÉGRÉ 2020



GARANCE

Sommaire

Regard sur 2020	04
Notre modèle	08
Notre raison d'être	08
Un nouveau plan stratégique	10
Chiffres clés	14
Matrice de matérialité	15
Dialogue avec les parties prenantes	16
Création de valeur	18
Notre gouvernance	20
Notre organigramme fonctionnel	20
Composition du Conseil d'administration	22
Le système de gouvernance de GARANCE	23
L'Assemblée générale	24
Les comités du Conseil d'administration	25
Données financières	26
Structure du portefeuille GARANCE	28
Soutenir	30
Accompagner	38
Agir	48

NOTRE PROFIL

Ouverte à tous les publics professionnels et particuliers, GARANCE tend à devenir le partenaire de l'économie de proximité, notamment en offrant des produits épargne, retraite et prévoyance adaptés à leurs besoins. Indépendante et adossée à aucun groupe, elle est guidée par le seul intérêt de ses adhérents avec qui elle entretient une relation de confiance et de proximité.

Fidèle aux valeurs mutualistes depuis plus de 35 ans après sa création par et pour les artisans, elle s'appuie sur des administrateurs et délégués élus par les adhérents qui définissent sa stratégie aux côtés de la direction générale. Responsable et engagée aux côtés de ses parties prenantes, GARANCE soutient et accompagne les acteurs de l'économie de proximité dans les territoires avec l'appui de son fonds de dotation GARANCE Mécénat.

ENGAGÉS ENSEMBLE POUR INVENTER LA GARANCE DE DEMAIN

Tout en réalisant une performance exceptionnelle malgré la crise sanitaire, GARANCE et sa communauté ont déployé en 2020 de nombreux projets afin d'accélérer la transformation de l'entreprise. Explications de Serge Crouin, président du Conseil d'administration de la mutuelle, et de Virginie Hauswald, directrice générale.

Quel regard portez-vous sur l'année passée si particulière en raison de la crise sanitaire ?

Serge Crouin — Plus que particulière, je dirais qu'elle fut exceptionnelle par le contexte mais aussi et surtout pour GARANCE. Rarement nous nous sommes trouvés face à un tel défi, et nous l'avons relevé dans l'urgence, tout en démontrant que nous avions les atouts pour avancer sur la voie du succès ces prochaines années. En dépit de la distanciation physique et de la transformation soudaine de leurs manières de travailler et d'exercer leur mission, collaborateurs, managers, administrateurs et délégués ont montré qu'ils étaient animés par le seul objectif de notre réussite commune. Cet engagement et cette solidarité sont pour moi la source d'un immense sentiment de fierté.

Comment cet engagement s'est-il concrétisé ?

Virginie Hauswald — Par un bouillonnement de projets créateurs de valeur pour nos parties prenantes. Par exemple, pour nos clients, la refonte de leur expérience sous l'angle des projets de vie grâce à l'acquisition de la solution GARANCE Smart Life ; pour nos entrepreneurs, le développement en un temps record de la plateforme d'aide et de conseil garance-a-vos-cotes.fr ; et, pour toute notre communauté, le déploiement de l'application My GARANCE qui permet à chacun d'être ambassadeur de GARANCE... Bien que l'épidémie nous ait parfois touchés durement, nous avons également su adapter notre organisation. Nous avons franchi un nouveau cap dans la transformation de notre façon de travailler en →

“GARANCE a franchi un nouveau cap dans la transformation de sa façon de travailler afin de continuer à créer de la valeur pour ses parties prenantes.”

déployant très rapidement le télétravail pour tous nos collaborateurs, et négocié de nouveaux accords dans leur intérêt... Et nos managers ont fait un effort d'écoute et d'attention supplémentaire pour maintenir le lien et la motivation des équipes.



“Pour soutenir les artisans et commerçants dans la durée, nous enrichissons notre offre au-delà de nos métiers traditionnels, par le lancement d'une solution globale d'information, de conseil et de service.”

Virginie Hauswald,
directrice générale

de plan stratégique : “Être le partenaire de l'économie de proximité, engagé, solidaire et responsable”.

Comment cette raison d'être se déclinera-t-elle dans la stratégie de l'entreprise au cours des années à venir ?

V. H. — Nous avons fixé un cap à cinq ans qui répond aux besoins de nos clients tout en s'inscrivant dans notre tradition d'excellence professionnelle : “Révéler notre performance collective pour offrir la meilleure expérience d'épargne responsable et d'accompagnement pour les indépendants, les salariés et les particuliers”. Cette ambition recouvre tous les grands enjeux auxquels GARANCE apporte et continuera d'apporter des réponses : le lien

(1) Hors transferts internes.

S. C. — Cette capacité collective à entretenir la “flamme GARANCE” à distance explique notre performance, symbolisée une fois encore par le taux de notre fonds en euros de GARANCE Épargne parmi les meilleurs du marché. Notre chiffre d'affaires s'est élevé à 220 millions d'euros⁽¹⁾, soit 16 % de plus que notre objectif, un niveau jamais atteint dans l'histoire de l'entreprise. Et cela, sans jamais avoir renoncé à la qualité de notre service, ni à l'éthique de nos pratiques. Par ailleurs, autre temps fort de 2020, GARANCE a renforcé son “Groupe”, déjà constitué d'Indép'AM, grâce à l'acquisition de la fintech inCube.

Au-delà du maintien de la performance en 2020, GARANCE a-t-elle préparé son avenir ?

V. H. — Oui. La contrepartie de l'effort fourni par nos équipes était la nécessité pour le management et les administrateurs de garder la tête froide pour fixer des ambitions pertinentes, fortes et réalistes. Nous devons aussi prendre en compte le contexte difficile dans lequel nos clients se trouvaient. Pour cadrer et manifester notre volonté de contribuer à leur solidité économique et à leur bien-être, nous nous sommes choisis une raison d'être claire et engageante, qui reflète ce pourquoi GARANCE existe et va au-delà d'un horizon

indissociable entre un collectif performant et un service de qualité ; l'importance croissante d'un accompagnement complémentaire de nos métiers historiques, ainsi que celle de l'exemplarité de l'entreprise aux yeux de ses clients ; enfin, la pertinence d'un positionnement élargi à tous les acteurs de l'économie de proximité, complémentaire de notre engagement affinitaire auprès du cœur de cible artisans/commerçants.

S. C. — Et pour atteindre cette ambition, GARANCE a renouvelé son plan stratégique qui a été validé à l'unanimité par le Conseil d'administration. Baptisé “Avenir 2025”, il se déroulera en trois phases jusqu'à la fin 2024, dont la première, en cours, est consacrée à la sécurisation opérationnelle, réglementaire, technique et humaine.

Quelles sont les priorités pour 2021 ?

V. H. — Tout en restant vigilants à l'égard des conséquences économiques de l'épidémie, nous concentrerons nos efforts sur notre développement grâce à de nouveaux projets. Pour optimiser nos relations commerciales, nous déploierons un nouveau CRM. Nous consoliderons également notre activité commerciale avec le renforcement de l'activité courtage et une réflexion sur le lancement d'une offre patrimoniale. Pour soutenir les artisans et commerçants dans la durée, nous enrichissons notre offre au-delà de nos métiers traditionnels, par le lancement d'une solution globale d'information, de conseil et de service. Et pour notre performance collective, nous perfectionnerons encore nos pratiques managériales, notre gestion des compétences et notre marque employeur.

S. C. — À ces nombreux projets s'ajoute celui de la transformation de notre fondation en fonds de dotation GARANCE Mécénat. Et nous réfléchissons à la création d'un fonds de solidarité qui permettra d'octroyer des prêts d'honneur à des entrepreneurs.

Comment imaginez-vous GARANCE dans cinq ou dix ans ?

V. H. — Aujourd'hui, nous construisons des fondations solides pour réinventer “la GARANCE de demain”. Nous amorçons une transformation en profondeur de l'entreprise, de ses façons de travailler ou encore d'innover en partant des besoins des clients pour créer de nouveaux services et produits qui n'existent pas encore sur le marché. L'objectif est que, demain, on ne parle plus de GARANCE comme d'une “mutuelle”, un terme qui recouvre un statut juridique, mais comme de l'acteur du secteur qui aura su se réinventer et casser les codes.



“Nous réfléchissons à la création d'un fonds de solidarité qui permettra d'octroyer des prêts d'honneur à des entrepreneurs.”

Serge Crouin,
président du Conseil d'administration

NOTRE RAISON D'ÊTRE

En 2019, GARANCE avait défini et établi, lors d'un exercice inédit mené avec les membres du Conseil d'administration et ses collaborateurs, les valeurs qui la différencient des autres acteurs : l'engagement, l'indépendance, la transparence et la confiance. En 2020, l'entreprise a souhaité prolonger cette démarche pour réaffirmer, à partir de ce socle, sa raison d'être. Une nécessité à l'heure où, dans un environnement en profonde mutation et dans un contexte de crise sanitaire qui fragilise sa clientèle historique d'indépendants, la mutuelle s'apprête à écrire une nouvelle page de son histoire (voir pages 10-11). Tout sauf un axe de communication, un slogan qui figurerait dans ses publicités, la raison d'être est l'un des principaux marqueurs de l'ADN de l'entreprise. C'est ce qui fait son identité, ce qui irrigue sa culture, ce qui définit le rôle qu'elle entend jouer dans la société, et ce qui doit guider ses choix, ses décisions et ses actions. Car la raison d'être n'est pas qu'une posture : elle doit se concrétiser chaque jour dans les actes de chacun. Elle devient ainsi une raison d'agir pour les années à venir, bien au-delà de l'échéance d'un plan stratégique et de ses objectifs.

Forts de ce cahier des charges, les membres du Conseil d'administration et ceux du comité de direction ont travaillé ensemble et sont parvenus à résumer en une phrase ce qu'est GARANCE, dans laquelle chaque terme a son importance :

“Un partenaire de l'économie de proximité, engagé, solidaire et responsable.”



“Partenaire”

GARANCE est une mutuelle, par son statut juridique. Mais elle est bien plus que cela. Elle se positionne en tant que partenaire de ses clients, et entend inscrire son action dans la durée et la confiance.

“Économie de proximité”

Depuis sa création, GARANCE a toujours été aux côtés des commerçants et des artisans. Mais elle étend aujourd'hui son rayonnement affinitaire au-delà de ce cœur historique en s'adressant de plus en plus aux indépendants, aux professions libérales dont celles de la santé et du paramédical, aux professionnels des services à la personne, aux petites entreprises... Elle s'engage à leurs côtés pour consolider le lien qu'ils entretiennent avec les particuliers, dans les villes et les territoires.

“Engagé”

GARANCE renouvelle ses valeurs d'engagement, héritage de ses origines mutualistes. Ce même engagement anime ses collaborateurs pour soutenir et satisfaire leurs clients qui sont aussi des adhérents.

“Solidaire”

GARANCE entend agir de façon toujours plus solidaire à l'égard de ses clients, notamment en période de crise (voir page 32 GARANCE à vos côtés), mais aussi vis-à-vis de ses collaborateurs par des initiatives de facilitation du quotidien (voir page 40) et de ses partenaires ou fournisseurs.

“Responsable”

GARANCE entend mener sa mission de façon responsable et durable. Cela en s'appuyant sur une politique de responsabilité sociale d'entreprise (voir page 51) ancrée dans le fonctionnement de la mutuelle (investissements, éthique professionnelle, politique de ressources humaines, fonds de dotation...) et qui veille à répondre aux attentes de toutes ses parties prenantes : clients, collaborateurs, élus, partenaires, fournisseurs...

“Tous les jours, notre service s'efforce de casser le côté impersonnel du téléphone par une approche très ciblée des clients.”

Jean-François Eymann,
animateur de proximité

“GARANCE véhicule les valeurs de partage et de solidarité qui sont au cœur de ma mission de référente handicap.”

Christel Gauducheau,
chargée RH et référente handicap

“GARANCE a su pleinement démontrer son attachement aux services de proximité par la mise en place de la plateforme GARANCE à vos côtés pour répondre à tous les questionnements liés à la crise de la Covid-19.”

Marie Teyssou,
vice-présidente du Conseil d'administration

AVENIR 2025 : UN NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE POUR ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DE GARANCE

Une crise sanitaire et économique d'une ampleur inédite, des évolutions réglementaires s'accompagnant de l'arrivée de nouveaux concurrents, la place de plus en plus grande du digital dans notre vie quotidienne, la sensibilité de plus en plus grande des citoyens aux problématiques de RSE... Face à cet environnement en profonde transformation, et après avoir atteint les objectifs qu'elle s'était fixés dans son plan stratégique CAP 2022, GARANCE a entamé une nouvelle étape de son développement. L'entreprise a défini pour cela une nouvelle ambition pour les cinq ans à

venir en ligne avec sa raison d'être : "Exprimer notre performance collective pour offrir la meilleure expérience d'épargne responsable et d'accompagnement à chacun de nos clients indépendants, particuliers et entreprises". Cette ambition s'appuie sur Avenir 2025, un plan stratégique en six axes – ambitieux mais réaliste – qui a été validé à l'unanimité par le Conseil d'administration de la mutuelle. Chacun de ces axes, qui s'accompagnent d'indicateurs de pilotage précis et chiffrés, se concrétise par de nombreux projets, dont certains sont déjà déployés et qui vont mobiliser tous les Garanciens jusqu'en 2024.

AXE

0 SÉCURISER ET METTRE EN CONFORMITÉ

Dans un environnement plus risqué en raison de la crise et dans un contexte prudentiel qui évolue, cet axe vise à fiabiliser la conformité des calculs du pilier 1 de Solvabilité II, à maîtriser en profondeur les risques de la gestion actif-passif et à se donner les moyens de résister davantage aux futurs chocs financiers.

AXE

1 FAIRE DE L'EXPÉRIENCE CLIENT GARANCE UN AVANTAGE CONCURRENTIEL

Objectif ? Faire en sorte qu'en 2025, ce soient les clients qui "achètent" GARANCE et non pas GARANCE qui leur vende ses solutions, grâce à une expérience client "zéro défaut". Pour cela, l'entreprise va repenser le parcours client mais aussi améliorer la connaissance des adhérents pour leur proposer les offres dont ils ont besoin. Et, à plus court terme, GARANCE vise à sécuriser la relation client et à protéger ses adhérents dans le contexte de la crise de la Covid-19.

AXE

2 TRANSFORMER LE COLLECTIF GARANCE EN ATOUT N°1 DE L'ENTREPRISE

Cet axe vise à la fois à renforcer la transversalité au sein de l'entreprise, améliorer l'expérience collaborateur pour en faire un levier d'attractivité et doter l'entreprise d'un dispositif global de son activité et de sa transformation.

AXE

3 AMÉLIORER L'EFFICACITÉ COMMERCIALE ET LA RENTABILITÉ DU DÉVELOPPEMENT

Cet objectif passe à la fois par la sécurisation du portefeuille clients, la poursuite des actions de fidélisation et l'encouragement du multi-équipement grâce à de nouveaux produits mais aussi la conquête de nouveaux clients. GARANCE souhaite aussi renforcer l'efficacité commerciale et la rentabilité de ses réseaux, ainsi qu'augmenter la contribution du courtage et des conseillers en gestion de patrimoine au chiffre d'affaires.

AXE

4 PRÉPARER L'AVENIR

Afin de consolider et accélérer son développement dans les années à venir, GARANCE se fixe l'objectif de rajeunir et diversifier son portefeuille clients. Cela, en accélérant la diversification vers les particuliers, en partant à la conquête des nouveaux indépendants et en développant le marché des entreprises.

AXE

5 PROTÉGER LA PERFORMANCE FINANCIÈRE ACTUELLE ET PRÉPARER LA PROPOSITION DE VALEUR DE DEMAIN

Dans le contexte de la crise économique liée à la pandémie, GARANCE souhaite protéger la performance de son actif financier et renforcer les liens avec sa filiale Indép'AM. La mutuelle vise également l'enrichissement de sa proposition de valeur par des services et produits innovants afin d'attirer et fidéliser durablement de nouveaux clients.

UN PLAN EN 3 PHASES

JUIN 2020 - DÉCEMBRE 2021

LA SÉCURISATION DE L'ACTIVITÉ ET DES CLIENTS FACE À LA CRISE

Sécurisation de la qualité de la relation client ; modernisation de l'espace adhérent épargne, nouveau plan de compétences collaborateurs, refonte des offres prévoyance...

JANVIER 2022 - JUIN 2023

LA TRANSFORMATION DE L'ENTREPRISE POUR RENFORCER SA COMPÉTITIVITÉ

Gestion client "zéro défaut", diversification des clients, entrée sur le marché entreprises, extension de l'offre de services GARANCE à vos côtés, préparation de la nouvelle génération d'offres GARANCE...

JUIN 2023 - DÉCEMBRE 2024

L'INNOVATION POUR FIDÉLISER ET ATTIRER DURABLEMENT

Parcours client 100 % omnicanal, digitalisation des processus, finalisation de la mise sur le marché d'une nouvelle génération d'offres GARANCE.

NOTRE AMBITION, LES TROIS LEVIERS DE TRANSFORMATION

Dans le cadre de son ambition stratégique et du plan Avenir 2025, GARANCE a lancé un vaste programme de transformation. Explications de trois membres du Comité de direction sur quelques-uns des défis que s'est lancés l'entreprise pour les cinq années à venir.

Plusieurs axes nous permettront d'optimiser notre performance collective. L'un concerne la transformation de l'entreprise au travers de la redéfinition de nos compétences stratégiques afin d'établir leur cartographie dans un contexte d'évolution des métiers, puis de faire monter en compétence les salariés dans le cadre d'un dispositif de conduite du changement. Un autre axe vise à faire de l'écosystème de GARANCE, salariés, élus, mais aussi partenaires et filiales, l'acteur de sa stratégie et son ambassadeur. Un objectif qui passe notamment par une communication interne, vecteur de sens, afin que chacun comprenne où va l'entreprise – conformément à notre valeur de transparence – mais qui ne doit pas être seulement descendante. Elle doit être aussi ascendante et transversale pour faire participer les salariés aux projets, susciter leurs idées, favoriser les échanges entre les équipes et concrétiser ainsi l'engagement et la solidarité. Un troisième axe vise à améliorer l'expérience collaborateur pour en faire un levier d'attractivité : grâce à de nombreux projets, pour transformer, par exemple, notre

TRANSFORMER LE COLLECTIF GARANCE EN ATOUT N°1 DE L'ENTREPRISE



Anne-Laure Tapponier, directrice des ressources humaines et innovations sociales

environnement de travail et nos façons de travailler à l'heure où de plus en plus de salariés choisissent de télétravailler, ou pour optimiser notre marque employeur ainsi que nos processus de recrutement, d'intégration et de formation. Enfin, parce que les managers ont un rôle clé à jouer dans l'engagement de leurs équipes, nous travaillons sur des projets visant à améliorer la performance managériale."

OPTIMISER NOTRE EFFICACITÉ COMMERCIALE

GARANCE doit faire face à une intensité concurrentielle accrue. Depuis la loi PACTE, nous sommes plongés dans la même arène que les grands groupes d'assurances et bancaires. Compte tenu de notre taille intermédiaire, nous devons renforcer nos capacités de distribution et notre efficacité commerciale. Pour ce faire, nous avons d'ores et déjà optimisé notre dispositif commercial en mutualisant nos réseaux itinérants (95 conseillers mutualistes et ingénieurs commerciaux) et sédentaires (15 conseillers commerciaux) au sein de nos régions commerciales. Nous développerons également nos canaux de courtiers et de distributeurs partenaires afin de disposer d'un moteur commercial supplémentaire. Enfin, nous faisons évoluer significativement le canal digital, aujourd'hui avec GARANCE Smart Life et demain en ajoutant un canal de souscription 100 % digital pour accompagner la demande de nouveaux segments de clientèle."



Thomas Nérot, directeur de la distribution

OPTIMISER LE PARCOURS CLIENT DIGITAL ET LA CONNAISSANCE CLIENT



Charles Besnard, directeur marketing, transformation digitale et communication externe

Notre entreprise et l'ensemble du secteur banque-assurance doivent mettre à niveau leur expérience client digitale afin de répondre aux attentes des clients désormais habitués à un parcours centré sur leur univers de besoins comme en proposent des acteurs tels que Google ou Amazon. Pour GARANCE, cette nécessité s'accompagne d'une conviction : l'expérience digitale peut devenir un élément de différenciation dans un univers de produits souvent peu compréhensible par les clients. C'est l'objectif que nous visons, par exemple, avec GARANCE Smart Life, le nouvel espace client de GARANCE Épargne. Grâce à une approche beaucoup plus simple par projet de vie et un parcours digital aligné sur cette simplicité, l'adhérent est orienté vers la solution qui répond à son besoin. De même, avec GARANCE Smart Life,

nous lui redonnerons la main : il pourra, de chez lui, agir sur son contrat selon l'évolution de ses projets. Parallèlement, nous souhaitons progresser en matière de connaissance client, en captant des données des clients mais en restituant leur intégralité avec une valeur ajoutée pour les adhérents qui se traduira par une meilleure personnalisation de nos réponses à leurs besoins ou leur situation de vie. Mais aussi par une meilleure qualité de service. En captant l'information dans une logique de vision 360 et en la stockant dans un CRM qui enregistrera toutes les interactions des clients avec nos commerciaux et nos gestionnaires, nous pourrons leur offrir une véritable omnicanalité, afin de leur offrir un parcours client sans couture, quel que soit leur point d'entrée avec GARANCE."

CHIFFRES CLÉS



268 902

adhérents



3,7 Md€
d'actifs gérés

220 M€
de chiffre d'affaires
(+25 % par rapport à 2019)

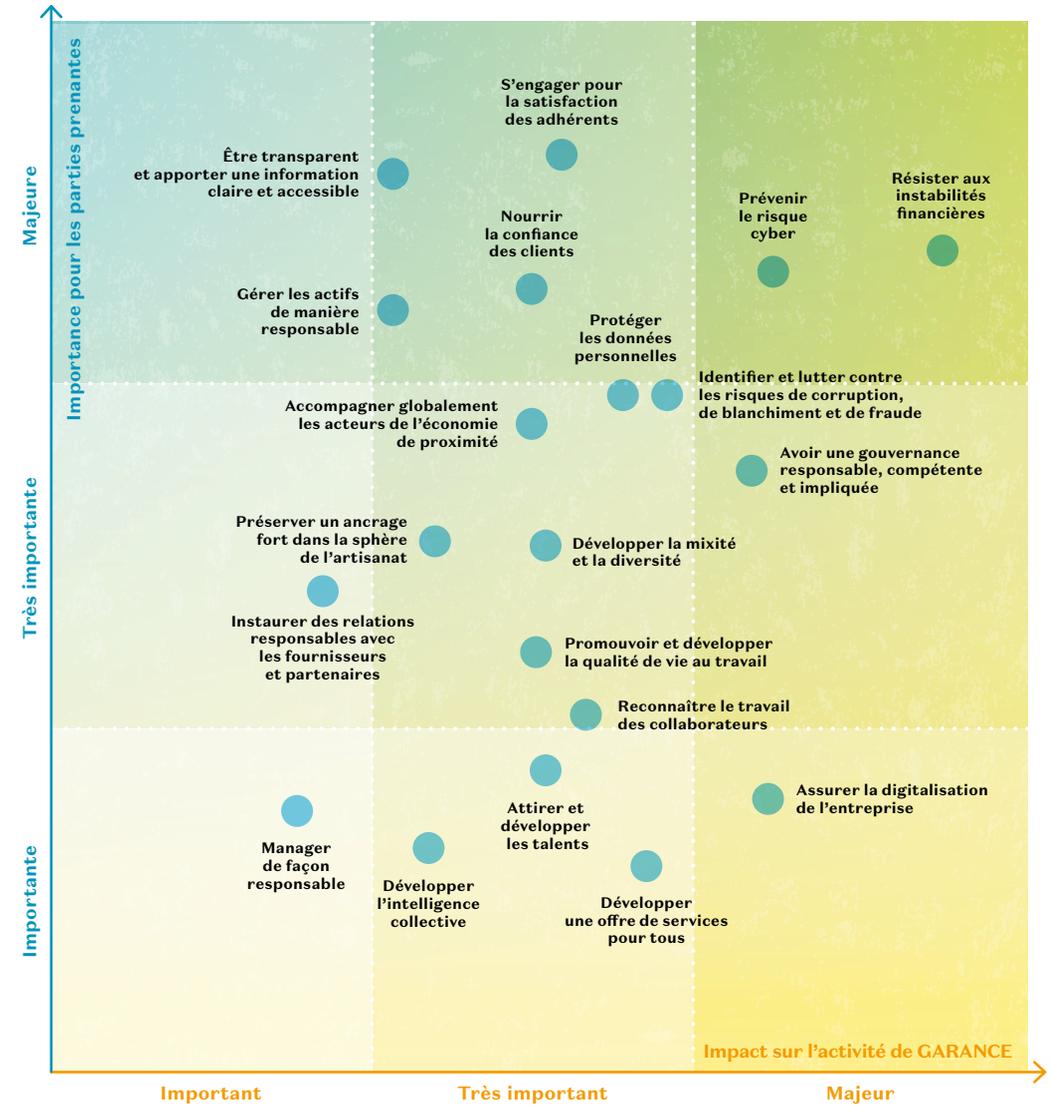
265,4 M€
de fonds propres

334 674
contrats gérés

69 575
rentiers

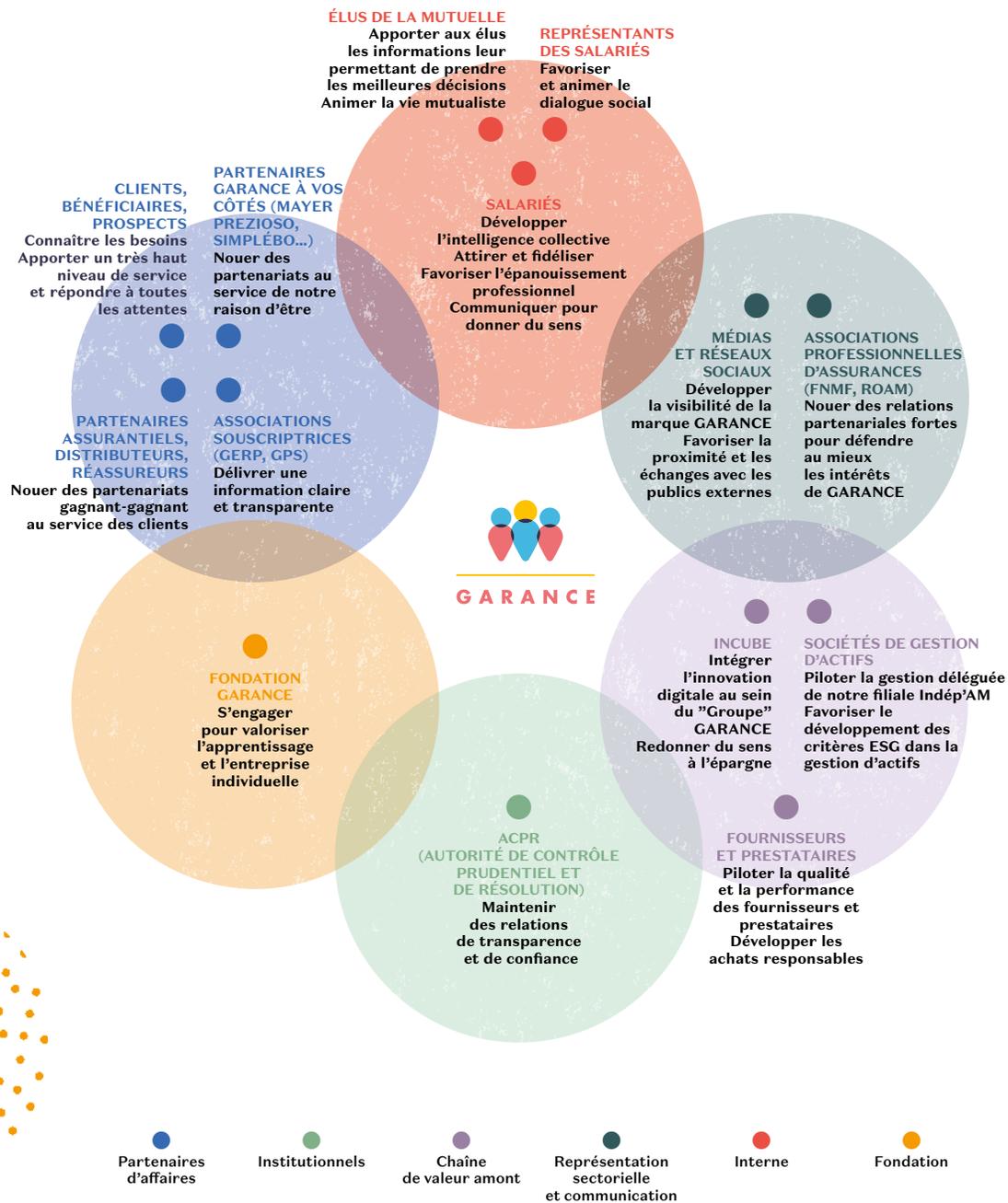
Matrice de matérialité

Véritable outil de dialogue avec les parties prenantes, la matrice de matérialité, en plus de répondre aux besoins de ces dernières, procure une connaissance et une reconnaissance mutuelles, une meilleure compréhension des attentes de chacun et la coconstruction d'une relation durable et gagnante.



La matrice de matérialité a été réalisée avec un comité interne ayant une connaissance fine des attentes des parties prenantes de l'entreprise.

Parties prenantes



DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES



“Une communauté d'esprit et de culture.”

Philippe Lepeuple,
président d'inCube

“Au début de nos relations avec GARANCE, nous avons noué un partenariat commercial au titre duquel inCube, qui propose ses solutions en marque blanche, offrirait sa future plateforme GARANCE Smart Life aux clients de GARANCE Épargne. Peu à peu, il est apparu que notre solution pouvait être utilisée au-delà du simple produit d'assurance-vie et quasiment servir de squelette au plan stratégique de l'entreprise. Dans ce cadre, nos relations se devaient d'être plus fortes qu'un simple accord de distribution. GARANCE, avec qui nous nous sommes rapidement trouvés en communauté d'esprit et de culture, a alors renforcé son “Groupe” par une prise de participation majoritaire au sein de notre fintech. Nous avons rencontré chez GARANCE des gens mobiles, agiles et flexibles, qui étaient motivés et voulaient aller vite.”

“Nous gérons la totalité de l'actif général de la mutuelle, dont le fonds GARANCE Épargne et la moitié des unités de compte qui sont commercialisés par GARANCE, en cherchant à obtenir les meilleures performances pour ses adhérents. En disposant d'une filiale de gestion, l'entreprise est gagnante sur deux plans : elle dispose de compétences d'experts tout en bénéficiant de frais réduits. Notre indépendance lui offre aussi de l'autonomie. Mais nous ne perdons pas de vue le lien étroit et les valeurs qui nous unissent : Indép'AM est une société dédiée à une mutuelle. En tant que telle, notre objectif n°1 est de réaliser les meilleurs placements possibles qui permettront, derrière, de restituer aux assurés la rentabilité qui leur est due. Nous avons également créé le fonds ISR Indép Bas Carbone car il répond aux demandes des clients de la mutuelle qui sont de plus en plus sensibles aux investissements responsables.”

“Des engagements au bénéfice des assurés.”

Frédéric Lagier,
directeur général d'Indép'AM



CRÉATION DE VALEUR

Au-delà de la performance économique, GARANCE cherche à créer et partager durablement de la valeur avec ses parties prenantes et apporte une contribution à la société.

Ressources mobilisées

CAPITAL FINANCIER

Des engagements de long terme
265,4 M€ de fonds propres
5,2 Md€ de placements en valeur de marché

CAPITAL HUMAIN

Des talents engagés et enthousiastes à l'écoute du client
206 salariés
54,8 % de femmes dans l'effectif
1 challenge d'innovation participative

CAPITAL CLIENTS

Notre mutuelle est dirigée par nos clients pour nos clients
268 902 adhérents
334 674 contrats
192 élus représentant nos clients
100 partenaires économiques au service des clients

CAPITAL SOCIÉTAL

Un engagement fort pour les métiers de l'économie de proximité et la responsabilité sociétale
90 000 € par an de dotation à la Fondation GARANCE.
 Adhésion à la charte de la diversité et au Label LUCIE.

ENGAGEMENTS ESG

Signature des PRI
120 M€ dans de l'immobilier certifié
120 M€ dans des fonds d'énergies renouvelables
50 M€ dans un fonds bas carbone labellisé ISR
10 M€ pour la protection des ressources naturelles
 Investissement en actions et critères ESG
 Limitation des investissements dans le charbon

Chiffres au 31 décembre 2020.

Sécuriser et mettre en conformité

Faire de l'expérience client un avantage concurrentiel

Transformer le collectif en atout n°1 de l'entreprise

Améliorer l'efficacité commerciale et la rentabilité du développement

Préparer l'avenir : rajeunir et diversifier le portefeuille

Protéger la performance financière actuelle et préparer la proposition de valeur de demain

Mission

Partenaire de l'économie de proximité.
 Engagé. Solidaire. Responsable.

Nos produits et services



GARANCE

Partage de la valeur créée

CAPITAL FINANCIER

De solides fondations financières garantissant nos engagements
 Ratio de solvabilité (avec correction de volatilité) de **175 %**
3,71 % de taux de rendement brut des actifs

CAPITAL HUMAIN

Bien-être pour des salariés heureux, investis et engagés
87 % des salariés se rendent avec plaisir au travail
91 % des salariés pensent apporter une contribution personnelle à l'entreprise

CAPITAL CLIENTS

Une gamme complète et personnalisée de solutions en assurance de personnes
69 575 rentiers
69,3 M€ de rentes versés
2,75 % de taux de rendement de GARANCE Épargne
2,5 % de revalorisation nette des points de retraite actuellement commercialisés
4 Labels d'Excellence des Dossiers de l'Épargne,
3 Oscars de l'Assurance-vie et
2 Victoires d'or de l'Assurance-vie obtenus pour ses offres en 2020.

CAPITAL SOCIÉTAL

Soutien à l'apprentissage et aux entrepreneurs de proximité
102 bourses d'Excellence remises à des apprentis par la Fondation GARANCE
23 projets d'intérêt général soutenus

ENGAGEMENTS ESG

Lutte contre le réchauffement climatique et protection des ressources naturelles
85 % des engagements ESG mis en œuvre (pour un déploiement jusqu'en 2021)

Chiffres au 31 décembre 2020.

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

au 1^{er} avril 2021

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DES PLACEMENTS
ET DE LA GESTION ACTIF-PASSIF

COMITÉ
D'AUDIT

COMITÉ RELATIONS
EXTÉRIEURES ET LOBBYING

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (AG)

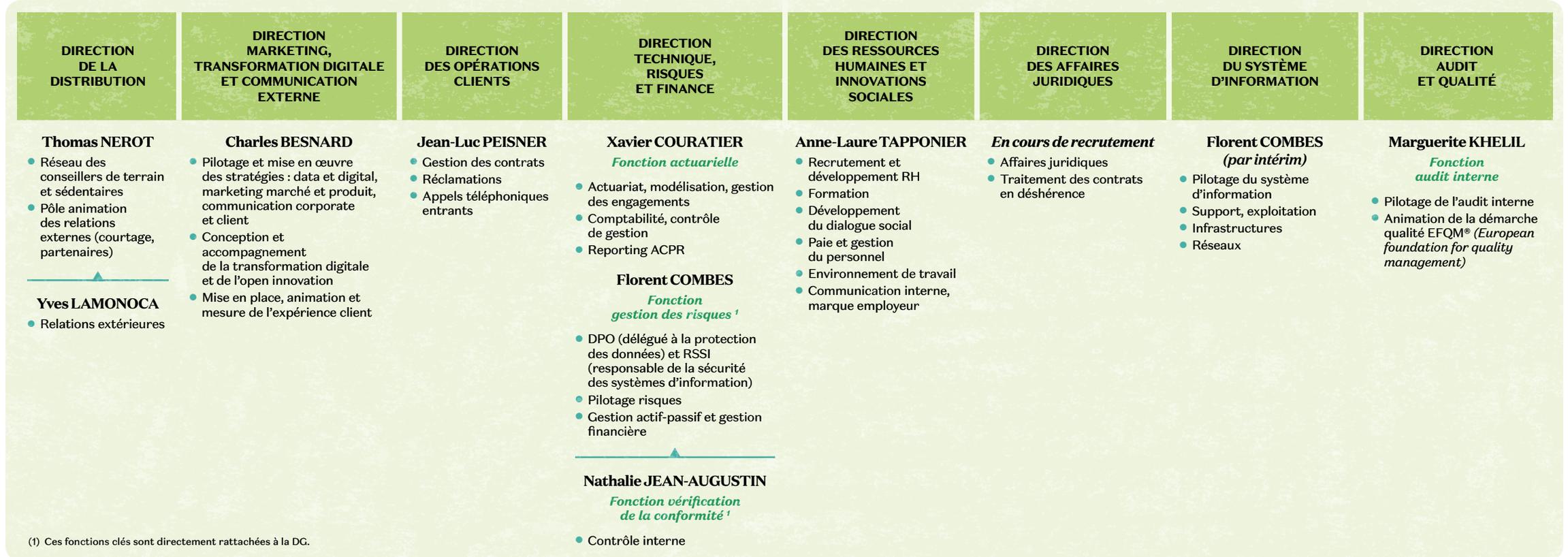
CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Serge CROUIN
Dirigeant effectif

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Virginie HAUSWALD
Dirigeante opérationnelle et effective

Elyana AYOUB
Assistanat de direction



(1) Ces fonctions clés sont directement rattachées à la DG.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 3 mars 2021

Le Conseil d'administration de GARANCE détermine les orientations de la mutuelle et veille à leur application en exerçant l'ensemble des attributions qui lui sont dévolues, en application, notamment, de l'article L. 114-17 du code de la mutualité et des articles 33 et suivants des statuts de GARANCE. Composé de 26 membres élus parmi les délégués titulaires, il représente l'ensemble des adhérents et défend les intérêts de ces derniers dans la stratégie et le fonctionnement quotidien de l'entreprise. Il s'est réuni à six reprises, en présentiel ou en distanciel, en 2020.

Président du Conseil d'administration

Serge CROUIN
Garagiste, Basse-Normandie – Haute-Normandie

Vice-Présidente

Marie TEYSSOU
Tapissière, décoratrice, Centre

Les autres membres titulaires

Fabrice CLIMENCE
Gérant, Île-de-France – Drom-Com – étrangers

Laurent FIÈVRE
Gérant, Bretagne – Pays de la Loire

Sandrine FEBVAY
Dirigeante, autres professions indépendantes

Chantal GARCIN
Coiffeuse, Corse – Languedoc-Roussillon – PACA

Sylvain GUESNE
Menuisier, Rhône-Alpes

Les membres suppléants

Muriel BESSON
Secrétaire comptable, Rhône-Alpes

Christophe BRAYER
Chef d'entreprise, Bourgogne-Franche-Comté

Serge BRUEL
Plombier, Auvergne-Limousin-Poitou-Charentes

Daniel CAVELLIER
Charcutier traiteur,
Basse-Normandie – Haute-Normandie

Jean-Marc DAVANT
Coiffeur et animateur,
Île-de-France – Drom-Com – étrangers

François GÉRARD
Expert-comptable, salariés

Trésorier

David ZECCHINEL
Gérant, Nord-Pas-de-Calais – Picardie

Secrétaire

Virginia GONNET
Responsable administrative, section salariés

Brigitte MARAIS
Coiffeuse, Auvergne-Limousin-Poitou-Charentes

Maria-Manuela MORGADINHO
Peintre, Bourgogne-Franche-Comté

Thierry PETIT
Électricien, Aquitaine – Midi-Pyrénées

Denis SONRIER
Chef d'entreprise, Alsace-Lorraine

Amélie WULLENS
Sellière, Champagne-Ardenne

Benoît JEAN-LOUIS
Peintre, Aquitaine – Midi-Pyrénées

Christine JUND
Commerçante,
autres professions indépendantes

Philippe ROLLOT
Ébéniste, Champagne-Ardenne

Gilles SAINT-DIDIER
Électronicien,
Corse – Languedoc-Roussillon – PACA

Patrice THIERSET
Retraité, Alsace-Lorraine

Annick VERZELESI
Retraité, Centre

LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE DE GARANCE

Le système de gouvernance politique et opérationnelle de GARANCE place les intérêts de ses adhérents au cœur des décisions et du fonctionnement de la mutuelle. Il repose sur les acteurs clés que sont l'Assemblée générale, le Conseil d'administration et ses deux comités statutaires, les deux dirigeants effectifs (le président du Conseil d'administration et la directrice générale, dirigeante opérationnelle), ainsi que les quatre fonctions clés fixées par la réglementation. Il s'appuie également sur les 23 politiques écrites du Conseil d'administration.

38 %
des membres
titulaires et
suppléants du Conseil
d'administration
sont des femmes
avec un objectif de
40 % en 2022

192
délégués
représentant
les adhérents

Les 192 délégués titulaires et suppléants sont répartis en 14 sections de vote : 12 sections régionales, une dédiée aux salariés et une aux autres professionnels indépendants.

Élus pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans, les délégués sont les relais de proximité des adhérents pour porter leur voix et leurs intérêts.

Des politiques écrites au cœur du fonctionnement de GARANCE

- Politique de Gestion des risques et les six sous-politiques associées
- Politique de Gestion du capital
- Politique de Valorisation des actifs et passifs
- Politique ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*)
- Politique de Communication et d'Information au superviseur et au public
- Politique de Contrôle interne
- Politique de Vérification de la conformité
- Politique de Sous-traitance
- Politique d'Audit interne
- Politique de Compétence et Honorabilité
- Politique de Rémunération et de Gestion des conflits d'intérêts
- Politique de Qualité des données
- Politique de Continuité d'activité
- Politique de Sécurité du système d'information
- Politique de Protection des données personnelles
- Politique RSE (responsabilité sociétale des entreprises)
- Politique de Distribution d'assurance, de Gouvernance et de Surveillance des produits

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

au 3 mars 2021

192 délégués représentent les adhérents de GARANCE sur l'ensemble du territoire.

L'Assemblée générale de la mutuelle se réunit au moins une fois par an. Elle est appelée à se prononcer sur les sujets suivants :

- les modifications des statuts ;
- les activités exercées ;
- l'existence et le montant des droits d'adhésion ;
- le rapport de gestion et les comptes de la mutuelle ;
- le transfert de tout ou partie du portefeuille de garanties ;
- toute autre question relevant de sa compétence en application de dispositions législatives ou réglementaires.

Reportée en raison de l'épidémie de Covid-19, l'Assemblée générale s'est tenue le 10 septembre 2020 à Paris. L'ordre du jour comprenait six projets de résolution concernant notamment les modifications des règlements mutualistes pour les produits PREVARTI Pro, PREVARTI Conjoint et GARANCE Longue Vie.

TÉMOIGNAGE

“Témoigner de la réalité terrain pour contribuer à construire l'avenir.”



Sandrine Febvay,
présidente du comité d'audit et administratrice du Conseil d'administration de GARANCE

J'ai découvert GARANCE en 1997, lorsque j'ai décidé de constituer une retraite complémentaire pour mon mari, alors artisan plombier-chauffagiste, et moi-même. Quelques années plus tard, j'ai rencontré Serge Crouin, président du Conseil d'administration de GARANCE. Au fil de nos échanges, je me suis vraiment retrouvée dans les valeurs de la mutuelle ; les notions d'entraide et de partage qu'elle porte correspondaient vraiment à mon état d'esprit. C'est pourquoi je n'ai pas hésité lorsqu'il m'a proposé d'entrer au Conseil d'administration en 2019. Je souhaitais témoigner en tant qu'élue de la réalité terrain des entrepreneurs car il me semble capital de les protéger au mieux pour qu'ils continuent d'avoir

envie de créer et d'entreprendre. En siégeant au Conseil d'administration et en bénéficiant des formations dispensées aux élus, j'ai mieux compris les enjeux des acteurs de l'économie de proximité, leurs problématiques de gestion et d'administration et celles de la mutuelle. Aujourd'hui, en tant que présidente du comité d'audit depuis 2020, je coordonne également la préparation des reportings financiers et des rapports de gestion des risques et de contrôle interne. Ils permettent d'éclairer les décisions du Conseil d'administration. Une mission capitale pour participer à faire de GARANCE un acteur économique engagé et responsable capable de contribuer à faire grandir l'économie de proximité.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Trois comités sont issus du Conseil d'administration dont **deux sont statutaires**. Leurs attributions sont respectivement reprises aux articles 50 et 51 des statuts de la mutuelle. Leurs membres sont élus tous les trois ans :

- **le comité des placements et de la gestion actif-passif (CPGAP) ;**
- **le comité d'audit.**

Les comités et membres les composant affichés ci-dessous sont arrêtés au 31 décembre 2020.

Le CPGAP a pour objet d'analyser la situation des actifs de GARANCE et les orientations prises en matière de placements et de gestion actif-passif.

Membres : Serge Crouin, Jean-Marc Davant, Sylvain Guesné, Philippe Rollot, Marie Teyssou et David Zecchin.

Personne qualifiée, en application de l'article 50 des statuts de GARANCE : Michel Piermay (cabinet Fixage).

La directrice générale et le directeur des risques, responsable de la fonction clé gestion des risques, de GARANCE participent aux réunions du CPGAP avec voix consultative.

Le CPGAP s'est réuni à cinq reprises, les 4 mars, 17 juin, 22 septembre et 24 novembre 2020 ; ainsi que le 3 décembre 2020 à titre exceptionnel.

Le comité d'audit a pour objet d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Membres titulaires : Sandrine Febvay, Sylvain Guesné et Brigitte Marais.

Membres suppléants :

Muriel Besson, Philippe Rollot et David Zecchin.

Le comité d'audit s'est réuni à quatre reprises, les 20 février, 4 juin, 9 septembre et le 26 novembre 2020, date à laquelle Sandrine Febvay a été élue présidente. Le comité du 19 mars 2020 n'a pas pu avoir lieu en raison du confinement décrété le 17 mars, toutefois tous les sujets programmés ont été traités sur l'année 2020.

Le comité des rémunérations

est composé de Sandrine Febvay, Muriel Besson et Serge Crouin. Il s'est réuni deux fois.

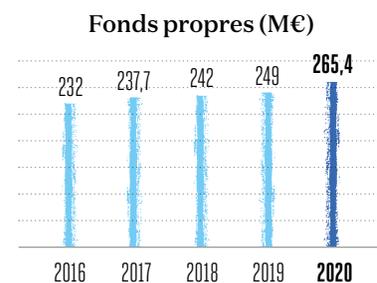
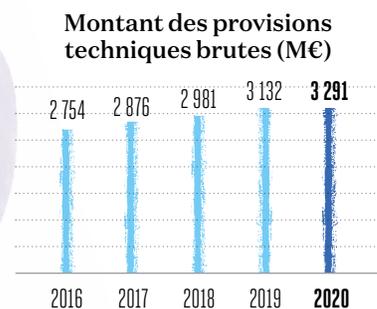
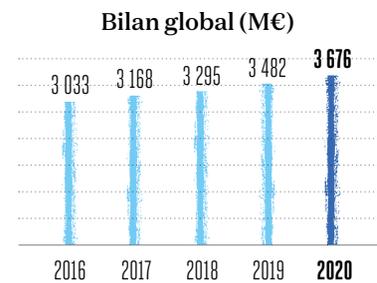
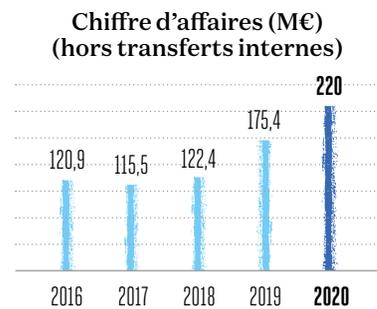
Neuf autres comités concourent à la gouvernance opérationnelle de GARANCE

1. Comité de direction
2. Comité des risques
3. Comité produits
4. Comité courtage
5. Comité qualité des données
6. Comité pilotage des processus (démarche EFQM®)
7. Comité RSE
8. Comité achats
9. Club des managers

DONNÉES FINANCIÈRES



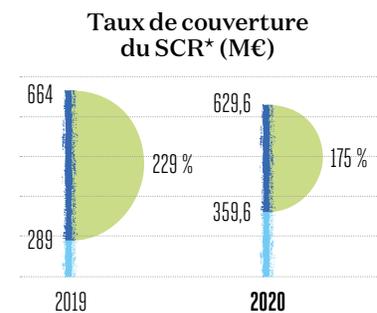
“Avec un portefeuille se montant à 3,251 milliards d’euros à la clôture, les placements progressent de 6,1 % depuis l’exercice précédent.”



Capital de solvabilité

Au 31 décembre 2020, le ratio de solvabilité est de :

- 175 % avec correction de volatilité ;
- 167 % sans correction de volatilité.



- Capital de solvabilité requis
- Fonds propres économiques
- Taux de couverture du SCR

* SCR : Solvency Capital Required ou Capital de Solvabilité Requis.

Le portefeuille des placements

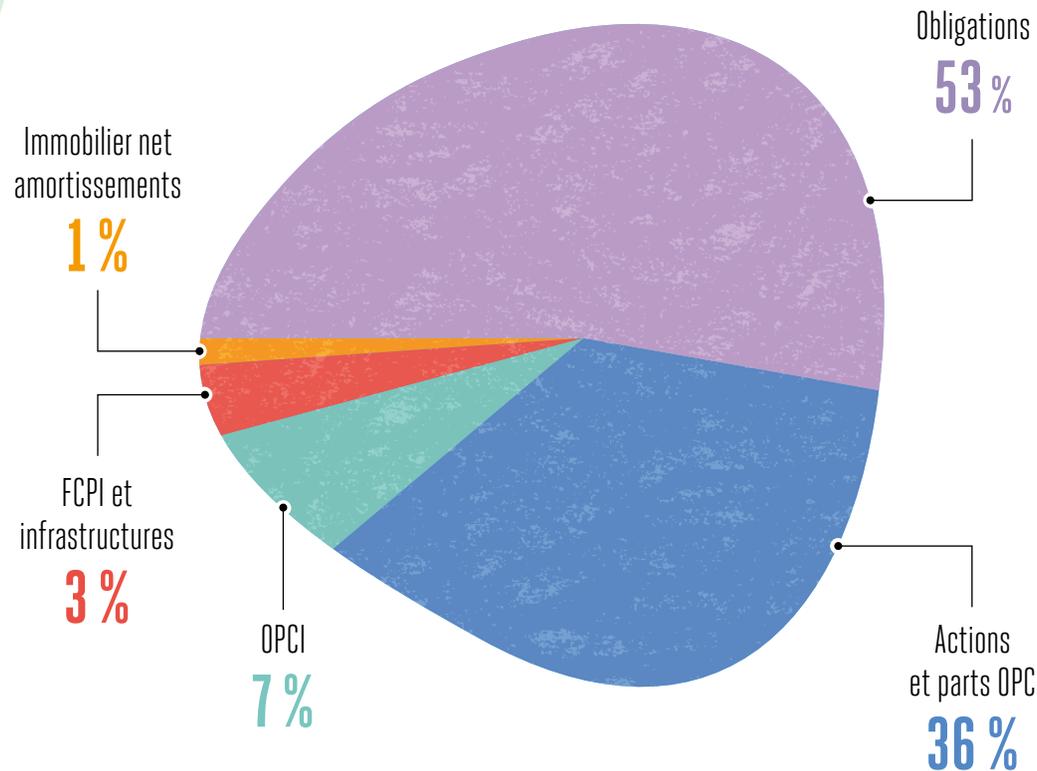
Les placements représentent la majeure partie de l'actif et viennent en représentation des engagements techniques figurant au passif. Les terrains et constructions sont représentés par un immeuble destiné à l'exploitation (Châteaudun). L'immeuble de Longchamp a fait l'objet d'une opération de cession en janvier 2020 pour un prix de vente de 3,15 millions d'euros qui a généré une plus-value de 2,26 millions d'euros. La valeur globale de marché à la clôture de l'immeuble de Châteaudun était de 28 millions d'euros. Cet immeuble présentait une situation de plus-value latente à la clôture de 4,901 millions d'euros.

Les placements dans les entreprises liées comprennent les participations détenues par la mutuelle dans la société de gestion Indép'AM pour 500 000 euros et dans la société inCube pour 5,782 millions d'euros. Cette dernière a été acquise en juillet 2020. S'agissant des autres placements, majeure partie du portefeuille, ils contiennent des obligations en direct, des placements dans des fonds (OPC) et des titres d'OPCI, FPCI et Infrastructures (immobilier). Les engagements restant à verser sur les OPCI, FCPI et INFRA s'élèvent à 99,925 millions d'euros au 31/12/2020 et figurent au passif du bilan dans la rubrique "Autres dettes".

220 M€
Chiffre d'affaires 2020

Structure du portefeuille GARANCE

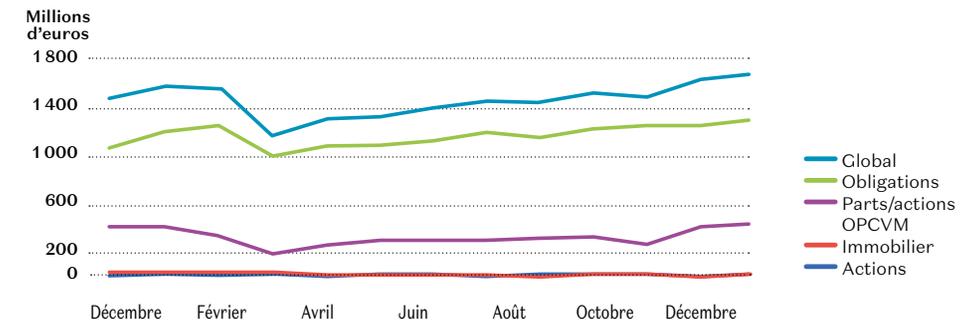
soit au total 3,255 milliards d'euros



Portefeuille tous produits confondus par classe d'actifs (en milliers d'euros)

Produits	Prix achat	Valeur boursière	Coupons courus	Surcote	Décote	Amortissements et PDD	Total valeur nette comptable	Plus ou moins-value latente
Actions	6 282	9 694	0	0	0	0	6 282	3 411
Immobilier	189 424	200 936	0	0	0	6 133	183 291	17 645
Obligations	1 736 425	3 340 868	25 964	1 987	381 271	0	2 115 709	1 225 159
Parts/actions OPCVM	1 225 765	1 601 635	0	0	0	149	1 225 616	376 020
Total	3 161 299	5 156 536	25 964	1 987	381 271	6 282	3 534 301	1 622 235

Le niveau des plus et moins-values latentes du portefeuille s'est accru courant 2020 comme le montre le graphique ci-après.

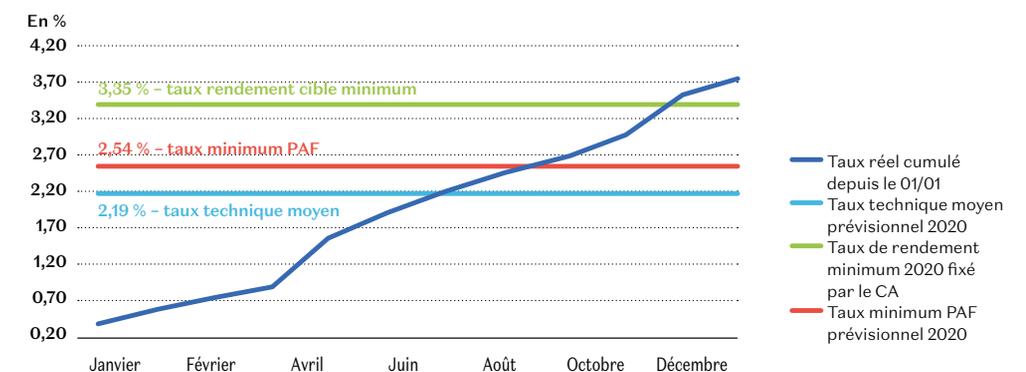


Alors que le portefeuille présentait une situation globale de plus-values latentes à hauteur de + 1 394,281 millions d'euros à fin 2019, les marchés actions ont baissé de 7 % au cours de l'année 2020. Dans le même intervalle, les taux moyens des emprunts d'État ont fortement chuté de + 0,08 % à - 0,29 %, ce qui a fait augmenter les cours des obligations.

Ces deux phénomènes de marché permettent à la mutuelle d'afficher un niveau confortable de plus-values latentes de **+ 1,622 milliard d'euros** à fin 2020 **en hausse de 16 %** par rapport à fin 2019. L'écart avec l'état récapitulatif des placements sur les plus-values latentes provient des placements PERP non inclus dans cet état.

Un seul titre a fait l'objet d'une provision pour dépréciation durable (PDD) à la clôture : LU1829219390 Lyxor EURO STOXX Banks (DR) UCITS ETF - Acc : moins-value de 28,81 %, la moins-value minimale sur six mois ayant été atteinte le 04/12/2020 à 25,57 %. La PDD s'élève à 149 000 euros.

Taux de rendement comptable cumulé depuis le 1^{er} janvier 2020



Ce graphique illustre l'évolution du taux de rendement comptable des placements en pourcentage cumulé. L'objectif est de vérifier si le seuil de 2,54 % représentant 125 % du taux technique moyen prévisionnel en 2020 (2,03 % taux PAF et 2,19 % d'engagements vis-

à-vis des assurés) est couvert par les rendements réalisés. Le rendement cible de l'année fixé par le Conseil d'administration est de 3,35 %. Le rendement total de l'année de 3,71 % se situe au-dessus du seuil de 2,54 %, permettant d'éviter la

PAF et à la mutuelle de respecter son engagement vis-à-vis des assurés en 2020. Par ailleurs, les placements relatifs au produit PERP ont affiché un taux de rendement de 3,36 % en 2020, brut de frais sur encours.



"MA PRATIQUE REPOSE
SUR L'ÉCOUTE ET LA BIENVEILLANCE.
DES VALEURS QUE JE RETROUVE CHEZ
MA CONSEILLÈRE GARANCE."

Céline Chauchet,
praticienne certifiée en hypnose
et sophrologie à Cannes (06)

Engagée et solidaire des entrepreneurs pendant la crise sanitaire, Céline Chauchet s'applique à libérer leurs blocages professionnels. Elle-même impactée par les confinements successifs, elle a su trouver l'énergie de rebondir pour se rendre utile aux autres.

Céline Chauchet prend soin des autres depuis 20 ans. Après s'être consacrée à leur apparence physique en tant qu'esthéticienne, elle s'est formée à l'hypnose et la sophrologie pour les aider à gagner plus concrètement en qualité de vie. "Quel que soit mon projet, je peux compter sur l'appui de Brigitte Bordeaux, ma conseillère GARANCE depuis 2012", s'enthousiasme Céline. "Savoir que je peux compter sur une même personne dans la durée, c'est un vrai bonheur." Du soutien et de l'énergie, il en a fallu à Céline pour traverser la crise sanitaire. Dès mars 2020, elle a dû faire preuve d'ingéniosité pour relancer son activité. Première étape, gagner en visibilité et créer son site Internet. Et là, coïncidence, l'offre GARANCE à vos côtés la met en relation avec Simplébo, spécialiste du web et partenaire de la mutuelle depuis avril 2020.

GARANCE à vos côtés n'est pas une simple vitrine, on sent une vraie volonté humaine de nous soutenir. Que GARANCE me mette en relation avec le bon interlocuteur m'a mise en confiance." En moins de dix jours, son site Internet était en ligne : "Simplébo a vraiment pris le temps de comprendre mon activité. Le site me ressemble et il remplit mes objectifs." Rapidement, elle a pu nouer de nouveaux contacts. En décembre dernier, elle a rejoint Entre Head, le réseau de soutien aux entrepreneurs de la Côte d'Azur. "Je sais à quel point un entrepreneur est capable de repousser ses limites jusqu'à risquer de craquer pour sauver son activité. Il m'a semblé vital de les aider à passer ce cap très éprouvant émotionnellement", confie Céline. Toujours entreprenante et positive, Céline multiplie les projets et les envies. Prochain objectif : proposer des voyages méditatifs au cœur du Kenya, dès la réouverture des frontières.

GARANCE À VOS CÔTÉS

SOUTENIR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

PENDANT ET APRÈS LA CRISE

Pour aider les artisans et les entrepreneurs indépendants à surmonter la crise de la Covid-19, GARANCE a créé un portail en ligne innovant, mêlant informations, conseils et services personnalisés. Ce portail deviendra en 2021 une solution globale et pérenne d'accompagnement de tous les acteurs de l'économie de proximité.



Le 17 mars 2020, l'annonce du confinement marque le début d'une crise sanitaire sans précédent qui menace immédiatement – et durablement – les entrepreneurs indépendants, les TPE et PME. Moins de deux semaines plus tard, GARANCE et le cabinet d'avocats Mayer Prezioso lancent **garance-a-vos-cotes.fr**, une plateforme en ligne d'information et d'assistance en matières juridique, fiscale, sociale et financière. Objectif ? Permettre aux indépendants et chefs d'entreprise de limiter l'effet des mesures sanitaires sur leur activité grâce aux aides gouvernementales et aux leviers juridiques et fiscaux à leur disposition.

SERVICES ET CONSEILS EN LIGNE

Rapidement, la plateforme s'étoffe afin de proposer un accompagnement global aux professionnels, adhérents ou non de GARANCE, pour les aider à surmonter la crise. Constitué de plusieurs rubriques d'information et de conseil hiérarchisées selon le profil de l'utilisateur, le portail permet également de demander l'aide en urgence d'avocats et d'experts-comptables, de faire appel à des conseillers de GARANCE pour intervenir sur un contrat ou débloquer de l'épargne Madelin dans des délais réduits. Au fil des semaines, le site s'enrichit de guides, de formulaires, de webinaires, de conférences avec questions en direct, et de nouveaux services personnalisés, comme la possibilité de créer son site Internet en bénéficiant de tarifs préférentiels ou de développer sa présence numérique sur l'annuaire des entreprises de proximité www.annuaire-des-entreprises-locales.fr.

ACCOMPAGNEMENT GLOBAL POUR TOUS LES ENTREPRENEURS

Très vite, garance-a-vos-cotes.fr rencontre un large succès (*voir ci-contre*), prouvant ainsi qu'elle répond à une véritable demande qui va au-delà du seul contexte de la Covid-19. C'est pourquoi GARANCE a décidé de la pérenniser. Conçue au départ pour aider de façon ponctuelle les indépendants et chefs d'entreprise à traverser la crise, elle évoluera en 2021 vers une solution d'accompagnement global. L'objectif est d'offrir une porte d'entrée unique simple, intuitive et lisible pour répondre à l'ensemble des besoins qu'ils peuvent éprouver dans tous les aspects de leur vie d'entrepreneur, qu'elle soit personnelle ou professionnelle (création d'entreprise, cessation ou reprise d'activité, recrutement, équilibre vie privée-vie professionnelle, protection assurantielle...). Bien plus qu'un simple outil, garance-a-vos-cotes.fr s'apprête ainsi à devenir un dispositif clé du soutien à l'économie de proximité qui est au centre de la raison d'être de GARANCE.

garance-a-vos-cotes.fr
en chiffres

5 000

utilisateurs entre mars 2020
et décembre 2020

4 300

accès aux différents
formulaires

685

rachats exceptionnels Madelin

95

aides d'urgences

3 QUESTIONS À



Baptiste Prezioso,
fondateur du cabinet d'avocats
et de conseil Mayer Prezioso

Qu'est-ce qui vous a permis de mener à bien le projet garance-a-vos-cotes.fr si rapidement ?

Notre spécificité est de réunir dans une même structure les compétences de l'avocat, du consultant et de l'ingénieur. C'était crucial pour être réactifs, tant l'annonce du confinement a été soudaine. En très peu de temps, nous avons compris les besoins des indépendants et cela nous a permis d'effectuer un rigoureux travail de compilation et de

simplification, et de développer la plateforme sans avoir besoin d'établir un cahier des charges. Nous avons valorisé notre expérience d'avocats pour vulgariser les annonces gouvernementales sans transiger sur leur exactitude et tenir à jour les informations sur une réglementation en changement constant.

En quoi ce projet était-il exceptionnel pour vous ? C'était un projet particulier car il fallait aller vite tout en mobilisant des compétences très diverses. Mais, *a posteriori*, je trouve qu'il est représentatif de la manière de fonctionner de GARANCE, fondée sur le décrochage, la recherche constante de la qualité du service rendu au client et sur l'agilité. Le Conseil d'administration et les équipes de la mutuelle nous ont accordé leur confiance immédiatement.

Nous avons d'emblée conçu notre accompagnement comme un partenariat, et développé la plateforme en un temps record en alignant nos standards d'expérience client sur ceux de GARANCE.

Y aura-t-il une suite à votre partenariat avec GARANCE ?

Nous sommes heureux de travailler à un projet plus global et très innovant qui renforcera encore la position de partenaire de GARANCE vis-à-vis de ses clients, et répondra à une vraie attente. Lors du confinement, nous sommes arrivés à la même conclusion que la direction de la mutuelle : il est urgent de développer des solutions qui renforcent l'autonomie des indépendants en allégeant les contraintes qui pèsent sur leur activité et leur vie personnelle.



PENSER L'ÉPARGNE DIFFÉREMMENT

Dans le cadre de sa transformation digitale, GARANCE a commencé fin 2020 à présenter à ses clients une solution pour faciliter la gestion de leurs contrats d'épargne en fonction de leurs projets de vie. Une innovation, développée en partenariat avec la fintech inCube, qui simplifie l'expérience client et renforce encore davantage la proximité de la mutuelle avec les adhérents.

Et si l'assurance-vie devenait enfin "smart" ? C'est toute l'ambition que s'est fixée GARANCE en proposant GARANCE Smart Life à ses adhérents. Cette solution digitale est basée sur la plateforme conçue par inCube, une fintech acquise par la mutuelle, qui développe des solutions digitales de pilotage de contrats d'assurance-vie et dont le caractère radicalement innovant a été plusieurs fois récompensé ces dernières années.

REDONNER DU SENS À L'ÉPARGNE

GARANCE Smart Life permet au client d'organiser son contrat d'assurance-vie par grands projets de vie : acheter une résidence principale, financer les études des enfants, des vacances, préparer sa retraite... En transposant ses projets directement dans le contrat GARANCE Épargne, la solution redonne au client de la visibilité et du sens à son épargne.

L'adhérent a également les moyens de la piloter concrètement tout en adaptant ses capacités au fil du temps sur un espace digital, simple d'utilisation et ergonomiquement attrayant, lui offrant ainsi une autonomie inédite dans la gestion de ses contrats.

UNE RELATION ADHÉRENT-CONSEILLER ENRICHIE

Cette innovation profitera également aux conseillers de la mutuelle en facilitant la compréhension des besoins de leurs clients. Toujours dans le cadre du devoir de conseil, ils auront la possibilité de proposer une approche non plus par produit, mais bel et bien par projet de vie, ce qui sera beaucoup plus concret pour les adhérents. Avec l'expertise et l'accompagnement de leur conseiller, ces derniers

UN DISPOSITIF COMPLET ET MULTICANAL DE COMMUNICATION

Le lancement de GARANCE Smart Life est appuyé par un vaste dispositif de communication. Outre un book destiné aux équipes de la mutuelle qui leur présente en détail la solution et leur fournit des argumentaires, de nombreux supports ont été conçus : annonces presse, bannières web, dépliants client, vidéo de présentation sur le site de GARANCE sur laquelle peuvent

s'appuyer les forces commerciales avec leurs clients... Enfin, une conférence de presse suivie d'une campagne de publicité dans la presse et sur Internet sera organisée au second semestre 2021.



pourront, par exemple, créer et gérer plusieurs projets sur des durées différentes et ainsi diversifier plus facilement leurs placements vers des unités de compte qui présentent de bons résultats à longue échéance.

Enfin, dans l'optique d'une expérience client "zéro défaut", GARANCE Smart Life assurera un suivi en temps réel avec des alertes envoyées au conseiller à chaque phase de la relation client (alerte pour manque de documents, contrat signé électroniquement, etc.).

UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF

GARANCE Smart Life, qui remplacera à terme l'espace client de tous les adhérents, sera proposée aux clients courant 2021 pour toute nouvelle souscription à GARANCE Épargne. Suivront dans un second temps les clients déjà titulaires du contrat et enfin, l'ensemble des adhérents quels que soient leurs contrats.

QUESTIONS À

Virginie Hauswald, directrice générale, et **Charles Besnard**, directeur du marketing, de la transformation digitale et de la communication externe de GARANCE.

Pourquoi proposer GARANCE Smart Life aux adhérents de la mutuelle ?

Charles Besnard : À la fois interface utilisateur révolutionnaire et nouveau moyen d'envisager son épargne, GARANCE Smart Life consacre le principe d'épargne par projet de vie. En remplaçant la traditionnelle interface par produit ou type de placement par une interface par projet, la solution redonne du sens à l'épargne. L'utilisateur est libre de définir ses objectifs d'alimentation, d'échéance et de risque pour chaque projet, et même d'inviter des proches à contribuer à un projet commun. La transmission numérisée des mouvements de gestion à notre back-office et le support toujours disponible d'un conseiller garantissent au client une expérience fluide, valorisante et sans réel équivalent, basée sur ses projets de vie et non sur des opérations techniques ou financières difficiles d'accès.

Pourquoi GARANCE a-t-elle pris une participation majoritaire dans inCube ?

Virginie Hauswald : Cette opération s'inscrit dans la nécessité pour la mutuelle de recourir à des partenaires externes pour mener à bien sa transformation digitale dans tous les domaines : expérience client, pilotage, expérience assuré, métier, nouvelles propositions de valeur... Au-delà de l'objectif d'intégrer GARANCE Smart Life dans l'éventail des solutions proposées à nos clients, l'acquisition d'inCube nous permettra de nous appuyer sur son expertise technique et sa capacité d'innovation reconnues pour développer nos outils de demain.

DES CONTRATS CRÉATEURS DE VALEUR POUR LES ADHÉRENTS

Avec GARANCE Épargne et GARANCE Sérénité, les deux contrats emblématiques de sa gamme, GARANCE met à disposition du plus grand nombre des produits d'assurance-vie et de retraite aussi performants que transparents. Des avantages qui ont une nouvelle fois convaincu les adhérents en 2020.

GARANCE ÉPARGNE : LE PRODUIT "STAR" DES FONDS EN EUROS DE L'ASSURANCE-VIE

En 2020, année marquée par des taux d'intérêt très bas et l'épidémie de Covid-19, GARANCE Épargne, le produit d'assurance-vie multisupport ouvert à tous, a de nouveau enregistré une performance exceptionnelle. Le taux de rendement net de son fonds en euros s'est élevé à 2,75 % (contre un taux moyen attendu de 1 % à 1,10 % sur le marché). GARANCE Épargne se distingue aussi par sa souplesse, les clients pouvant répartir leur investissement comme ils le souhaitent entre le fonds en euros et 16 unités de compte (dont une labellisée ISR, en faveur de la décarbonation).

Enfin, grâce au nouvel espace client digital GARANCE Smart Life (voir page 34), GARANCE Épargne vise la conquête de nouveaux publics en leur permettant de devenir des acteurs éclairés de leur épargne à travers une approche par projet de vie, simple, intuitive et accessible à tous.

182,5 M€

d'encours au
31 décembre 2020
pour le contrat
GARANCE Épargne



Florent Combes,
directeur risques
et investissements

“La bonne performance de GARANCE Épargne s’ancre dans une gestion actif-passif qui s’efforce de concilier deux risques majeurs : les risques de choc financier à court terme et les risques d’insuffisance de performance à long terme. La forte attention à la baisse des taux depuis plusieurs années a amené à définir des limites qui en ont atténué les impacts en 2020.”

“Le regroupement de toutes nos solutions retraite au sein de GARANCE Sérénité va simplifier la vie des adhérents. Il offrira à GARANCE des opportunités de croissance sur le marché de la retraite sur lequel elle proposera également une offre en direction des entreprises. Cette innovation représentera un nouveau métier et une nouvelle clientèle pour la mutuelle, tout en s’inscrivant dans le prolongement de son cœur de métier historique de l’épargne retraite.”

87,6 M€

d'encours au
31 décembre 2020
pour le contrat
GARANCE Sérénité



Xavier Couratier,
directeur technique,
risques et finance

GARANCE FAIT LA UNE

Les années se suivent et se ressemblent chez GARANCE ! En 2020, la mutuelle a remporté deux Victoires d'or du Particulier dans les catégories “multisupports grand public” et “gestionnaires de fonds en euros” pour son fonds du contrat GARANCE Épargne. “C’est une petite mutuelle qui dispose d’un fonds tout feu tout flamme : il est, depuis trois ans, le plus rentable du marché, et est accessible sans condition”. Un avis partagé par Money Vox :

“Vous cherchez le meilleur taux du marché des fonds en euros en 2020 ? Vous l’avez sans doute trouvé ! La mutuelle GARANCE vient en effet d’annoncer pour son actif général un taux très au-dessus de standards actuels”. De son côté, Profession CGP indiquait : “À 2,75 %, le taux de rendement 2020 du fonds en euros de GARANCE Épargne se maintient parmi les meilleurs du marché comme en 2019 (...). La persistance de cette bonne performance s’explique

GARANCE SÉRÉNITÉ : UN COMPLÉMENT RETRAITE SIMPLE, SÛR ET TRANSPARENT

En octobre 2019, avec GARANCE Sérénité, la mutuelle était l’un des premiers acteurs du marché à proposer un plan d’épargne retraite individuel (PERI) dans le cadre de la loi PACTE. Ce contrat permet de se constituer un complément financier en vue de la retraite tout en bénéficiant d’avantages fiscaux durant la phase d’épargne. Comme son nom l’indique, il apporte aux clients une vraie tranquillité d’esprit grâce à la simplicité de ses garanties et la sécurité de son système par points, dont la valeur ne peut pas diminuer. Le contrat se distingue aussi par sa flexibilité en matière de sortie (en capital, en rente viagère ou un panachage des deux) et de versement qui peut varier ou être suspendu chaque année sans pénalité.

Pour répondre à la loi PACTE qui n’autorise plus la commercialisation des produits retraite de type Madelin, PERP ou Article 83 depuis le 1^{er} octobre 2020, GARANCE a fait évoluer GARANCE Sérénité qui devient l’unique compte épargne retraite des adhérents en regroupant sur un seul et même produit toutes leurs solutions retraite : retraite supplémentaire individuelle, indépendant, entreprise ou épargne salariale, ainsi que leurs anciens produits retraite.

par la stratégie de gestion de long terme (...) qui a largement prémuni le contrat des conséquences économiques et financières de l’épidémie”. Enfin, trois autres produits de GARANCE ont été primés d’un Label d’Excellence des Dossiers de l’Épargne et par les Oscars de l’Assurance-Vie : les contrats de prévoyance PREVARTI Pro et PREVARTI Conjoint, ainsi que le contrat d’assurance obsèques GARANCE Obsèques.

Tony Madelaine anime les huit collaborateurs de la force commerciale terrain de la région Île-de-France depuis février 2020. Cet ancien manager de la force de vente d'une mutuelle d'assurances cherchait une opportunité d'aligner ses missions professionnelles sur ses convictions personnelles. Avec GARANCE, c'est chose faite.

Si Tony a choisi GARANCE, c'est parce qu'elle symbolise l'entreprise à taille humaine qui a conscience que sa principale richesse provient de ses collaborateurs. Idéal pour mettre en pratique un management qu'il conçoit comme sur mesure. *"Au-delà de l'animation commerciale, c'est l'aspect humain de ma mission qui me tient le plus à cœur. Savoir écouter et adapter mon accompagnement à chaque collaborateur pour qu'il progresse selon ses ambitions."* Dès son recrutement, il a constaté que la bienveillance et la transparence n'étaient pas de vains mots chez GARANCE. Des valeurs qui ont facilité son intégration, dans des conditions plutôt inédites...

En effet, quinze jours après son arrivée, le pays connaissait son premier confinement. Une situation qui aurait pu compliquer son arrivée, mais qui, selon lui, a presque eu l'effet inverse. *"J'ai pu rencontrer plusieurs collaborateurs au Salon de l'agriculture avant la généralisation du télétravail. Tous ont régulièrement pris de mes nouvelles et m'ont vraiment épaulé."* En très peu de temps, Tony a pris ses marques avec l'aide de tous, et tient aujourd'hui le bon cap. *"Les équipes de direction portent le projet Avenir 2025 avec tant de conviction et de transparence qu'on a vraiment envie de s'embarquer dans l'aventure. C'est rassurant de savoir où on va, comment on avance et de constater ce que la performance collective permet d'atteindre !"*

"J'AI VRAIMENT PRIS
LA MESURE DE CE QUE
LA SOLIDARITÉ SIGNIFIE."

Tony Madelaine,
inspecteur régional en Île-de-France

COVID-19

200 COLLABORATEURS CONFINÉS MAIS TOUJOURS ENGAGÉS

Grâce à la mobilisation de toutes les équipes et aux mesures prises pour assurer la continuité de l'activité, GARANCE s'est adaptée en quelques jours seulement au contexte inédit de la crise de la Covid-19. Tout en s'attachant à préserver le bien-être, la qualité de vie au travail et l'engagement de ses collaborateurs.

Le 16 mars 2020, GARANCE a fermé son siège et demandé à tous ses collaborateurs de télétravailler à 100 %. Un virage que la mutuelle, qui n'a pas souhaité recourir au chômage partiel pour continuer à servir ses clients durement touchés par la crise, a pu prendre facilement grâce à un accord récent sur le télétravail. Reste qu'étendre le dispositif à plein temps à 100 % du personnel n'est pas la même chose que de le proposer aux salariés volontaires un jour par semaine.

UNE RÉORGANISATION RAPIDE ET RÉUSSIE

Pour réussir ce changement d'échelle, l'entreprise s'est adaptée en quelques jours. Les outils informatiques nécessaires à la continuité des activités ont été installés. Tous les salariés ont été informés précisément sur les modalités de mise en œuvre. Les équipes terrain ont eu pour consigne de reporter les rendez-vous pris ou de les réaliser par téléphone. Grâce à cela, les activités de gestion des contrats, de prélèvement et de versement ont été maintenues, la partie commerciale ayant été de son côté réorientée vers la fidélisation, le multi-équipement et la rétention pour préserver l'activité économique de GARANCE. La même agilité a été de mise dans les mois qui ont suivi – et encore en 2021 – au rythme des déconfinements, reconfinements et autres couvre-feux, afin de s'adapter à la situation tout en préservant la santé des collaborateurs et la satisfaction des clients.

MAINTENIR LE LIEN ET LA MOBILISATION

Mais dans une entreprise qui fait de l'engagement de ses collaborateurs le premier levier de sa

“Nous avons réussi à faire face à cette situation inédite grâce à notre capacité collective à nous adapter et à bousculer nos habitudes et notre organisation. Cette période nous a permis de nous réinventer, à l'image du nouvel accord sur le télétravail signé en juillet 2020. Aujourd'hui, nous réfléchissons à de nouvelles façons de travailler pour accélérer la transformation de l'entreprise.”

Anne-Laure Tapponier,
directrice des ressources humaines
et innovations sociales

performance, une attention particulière a été aussi portée au maintien de la qualité de vie au travail, du lien entre les équipes et du sentiment d'appartenance. Un dispositif intitulé **“Nos salariés engagés et mobilisés pour être aux côtés de leurs clients”** a été créé et de nombreuses actions ont été menées dans ce sens : des collaborateurs ont donné des cours de sport, de cuisine et de postures, des activités pour occuper les enfants et des recettes ont été partagées sur le nouvel intranet GARANCE Life, des séances de sophrologie ont été organisées... Enfin, la direction des ressources humaines a lancé **“1 heure pour favoriser la montée en compétence”**, un dispositif permettant chaque semaine aux salariés d'accéder à des formations en visioconférence. Autant d'initiatives qui permettent à l'entreprise de maintenir le cap de la performance collective indispensable à son développement.

TÉMOIGNAGES

“Garder la forme pendant le confinement.”



Laura Lefebvre Semmache,
chargée d'études
actuarielles junior

Je pratique quotidiennement la musculation et le cardio-training depuis sept ans. Lors du premier confinement, j'ai proposé d'organiser des séances de 30 minutes en visioconférence pour tous les collaborateurs qui le souhaitent afin qu'ils restent en forme malgré la sédentarité. L'expérience a été très positive avec une dizaine de participants chaque semaine et une bonne ambiance. Avec la généralisation du télétravail, cette activité a perduré toute l'année et j'ai animé une vingtaine de séances en tout.”

“Adopter les bonnes postures pour télétravailler.”



Ivan Ranson,
ancien ostéopathe, aujourd'hui
ingénieur commercial
Hauts-de-France et Normandie

Je suis très content d'avoir pu faire profiter mes collègues de mon expérience en ostéopathie. J'ai réalisé deux visioconférences interactives de 45 minutes pour présenter les bonnes postures à adopter sur leur poste de travail et quels étirements faire pour soulager leur dos. Ce format m'a sorti de ma zone de confort, car on est très loin du cabinet dont je disposais quand j'étais praticien !”

UN DIALOGUE SOCIAL DE QUALITÉ POUR UN MEILLEUR ENGAGEMENT DE NOTRE COLLECTIF

Malgré la crise sanitaire, de nouveaux accords sociaux ont été conclus en 2020 par la mutuelle et les partenaires sociaux. À la clé, des mesures et des dispositifs qui contribuent à renforcer l'engagement des Garanciennes et des Garanciens tout en servant l'ambition de l'entreprise d'être un employeur responsable.

Parce qu'elle constitue le premier moteur indispensable à leur engagement, GARANCE place la satisfaction des collaborateurs au centre de sa politique de ressources humaines. 2020 l'a encore prouvé avec la signature de trois accords sociaux en matière de rémunération. En février, la mutuelle a reconduit pour la deuxième année consécutive le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dite "prime Macron". Résultat ? Une prime non imposable de 600 à 1000 euros nets selon la rémunération des salariés (et de 150 à 350 euros pour ceux présents dans l'entreprise depuis moins de huit mois). Le tout avec un principe d'équité qui favorise les premiers niveaux de rémunération. Le même mois, la négociation annuelle salariale a permis de faire bénéficier les collaborateurs dont le salaire brut annuel était inférieur ou égal à 32 575 euros d'une augmentation de 1,5 % alors que l'inflation annuelle s'est limitée à 0,5 %.

LA PERFORMANCE COLLECTIVE RÉCOMPENSÉE

Autre accord : la mise en place en juin 2020 d'un nouveau dispositif d'intéressement. Une création qui traduit la volonté de GARANCE de partager avec l'ensemble des salariés les gains qui peuvent être réalisés grâce à une meilleure performance collective. Ainsi, tous les collaborateurs, en fonction en partie de leur salaire, se répartiront la prime d'intéressement dont le montant sera lié à l'atteinte d'objectifs de développement écono-

mique, de satisfaction de ses clients et d'implication des salariés dans le projet d'entreprise.

LE TÉLÉTRAVAIL GÉNÉRALISÉ ET ÉLARGI

Et parce que l'engagement est étroitement lié à la qualité de vie au travail, GARANCE a signé un avenant à l'accord sur le télétravail existant à la suite du retour d'expérience du confinement. Désormais, les collaborateurs ont le choix entre trois formules : jusqu'à trois jours de télétravail par semaine (au lieu d'une journée maximum jusqu'ici) ou dix jours par mois ou 100 jours par an. Et cela, où ils le souhaitent (au domicile, dans une résidence secondaire...) à condition de disposer d'une connexion Internet et de gérer les décalages horaires.

DE NOUVELLES MESURES EN FAVEUR DE LA DIVERSITÉ

Enfin, la diversité, qui est au cœur des pratiques RH de la mutuelle depuis de nombreuses années, fait désormais l'objet d'un accord social qui vient compléter des mesures déjà mises en place sur l'égalité professionnelle femmes-hommes ou le handicap. Il comprend des mesures visant à renforcer la diversité dans le recrutement et l'intégration (jeunes, alternants, stagiaires, personnes en situation de handicap...), à favoriser l'équité dans la gestion des carrières et à sensibiliser la communauté de travail sur le thème de la lutte contre les discriminations.

*Il fait encore et toujours
bon travailler chez
GARANCE...*



GARANCE est une bonne "place" à conseiller à tous les candidats en recherche d'emploi ! Ce n'est pas la mutuelle qui l'affirme mais *Great Place to Work*® qui le confirme une nouvelle fois en 2020. Pour la quatrième année consécutive, l'entreprise est lauréate de ce palmarès. Mieux, GARANCE progresse de deux places par rapport à l'édition précédente en se classant 11^e sur les 30 entreprises lauréates

de la catégorie 50-250 salariés. D'après l'étude menée par *Great Place to Work*® auprès de la totalité des salariés de la mutuelle, 88 % des collaborateurs estiment que GARANCE est une entreprise où il fait bon travailler. À ce résultat, qui vient récompenser les nombreuses actions engagées en faveur de la qualité de vie au travail, s'ajoute une autre distinction. Dès la première année du nouveau label

***Great Place to Work for Women*®, qui distingue les entreprises respectueuses de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, GARANCE intègre le classement des 17 entreprises lauréates.**



GARANCE LIFE, VECTEUR DE SENS POUR TOUS LES GARANCIENS

Parce qu'elle donne du sens, la communication interne est au cœur de l'expérience collaborateur de GARANCE. Pour l'optimiser, l'entreprise a mis en ligne en janvier 2020 un nouvel intranet, baptisé GARANCE Life. Explications de Laure Langlois, chargée de communication interne en alternance au sein de la direction des ressources humaines et innovations sociales.



Laure Langlois,
chargée de
communication
interne

Comment est né GARANCE Life et quel est son contenu ?

Le site, qui a été lancé au GARANCE Day 2020, répond aux besoins exprimés par les collaborateurs lors d'ateliers organisés un an auparavant pendant le GARANCE Day 2019. Il permet à chacun d'accéder à toutes les actualités de l'entreprise qui sont mises à jour en permanence ainsi qu'aux informations clés sur la vie du Groupe, comme les grands projets en cours. Il vise aussi à renforcer le collectif grâce à des portraits de salariés ou la découverte de métiers méconnus au sein de l'entreprise. Et il a aussi une vocation pratique avec des conseils pour bien gérer les outils informatiques, par exemple, ou des informations sur les dispositifs RH et les aides de partenaires comme Action Logement ou Choisir ma crèche.

Quelle est son audience depuis son lancement ?

Elle progresse de mois en mois avec un nombre croissant d'utilisateurs, de commentaires et de "like". Pendant

le confinement, le site a montré qu'il répondait aux besoins des collaborateurs de se retrouver et de garder un lien entre eux. "L'Espace des Garanciens", une rubrique interactive de GARANCE Life, où étaient proposés des challenges sportifs, un concours de dessin ou la possibilité de partager des recettes de cuisine, a ainsi eu beaucoup de succès.

Y a-t-il des évolutions à venir ?

Oui, nous développons depuis la fin 2020 une mini-chaîne "Netflix" avec des mini-séries sur des sujets très variés, comme un feuilleton qui permettra de suivre le projet de CRM de A à Z, d'autres sur les apprentis présents dans l'entreprise ou sur la nouvelle organisation des directions et des départements. Et depuis octobre 2020, nous réalisons des micro-trottoirs auprès de collaborateurs de différentes directions pour qu'ils expliquent comment ils traduisent la raison d'être dans leur mission de tous les jours.

132

visiteurs uniques
par jour

55 200

vues sur le site en 90 jours
soit 610 vues par jour
en moyenne

3,30 min

par utilisateur, par jour
(temps moyen
d'utilisation)



TOUS AMBASSADEURS GRÂCE À MY GARANCE

Première illustration concrète de la transformation digitale de GARANCE, l'application mobile My GARANCE a été mise à disposition de tous les collaborateurs et délégués de la mutuelle en juillet 2020. Bien plus qu'une simple "app" de communication interne, elle représente un nouveau levier pour valoriser l'excellence de GARANCE à l'extérieur de l'entreprise.

Développée en un temps record par la toute nouvelle direction marketing, transformation digitale et communication externe, My GARANCE a vocation à devenir un outil clé au service du développement de l'entreprise grâce à deux grandes fonctions, visant le même objectif : faire de chaque salarié ou élu un ambassadeur de GARANCE.

La première est de **fournir à toute la communauté GARANCE une sélection d'informations clés** pour donner du sens et permettre à tous de pouvoir parler de l'entreprise avec les mêmes mots à un proche, un commerçant ou un chef d'entreprise, un futur élu potentiel ou un acteur local susceptible de devenir partenaire. Actualités, fil Twitter, revue de presse, plan stratégique, projets, événements à venir... toute l'actualité de GARANCE est ainsi accessible partout et à tout moment sur un smartphone ou une tablette. Au passage, l'application, conçue pour offrir une expérience utilisateur agréable et ludique, propose également des fonctionnalités astucieuses, comme la possibilité de s'inscrire à un événement de l'entreprise et d'inviter des collègues à y participer, ou une boîte à idées pour partager les bonnes pratiques.

Deuxième fonction de My GARANCE : **faciliter la conquête de nouveaux clients**. D'abord grâce à des fiches simplifiées sur les produits et services de GARANCE présentés par grands profils et besoins clients. Même s'il n'est pas spécialiste, chaque membre de la communauté peut ainsi mettre en valeur les avantages d'un produit d'épargne, par exemple, et montrer qu'il répond au besoin de son interlocuteur. Mais ce n'est pas tout. Si la personne est intéressée et veut en savoir plus, un formulaire de contact très rapide à remplir permet de faire remonter le prospect aux équipes commerciales qui le contacteront dans les 24 à 48 heures en disposant des informations essentielles (coordonnées, profession, âge, projet, besoins...). Chaque collaborateur et élu peut ainsi contribuer à la réussite de GARANCE.

TOUS INNOVATEURS, TOUS INTRAPRENEURS !

On savait les Garanciennes et Garanciens audacieux et créatifs. Le premier challenge d'innovation participative créé par la mutuelle en 2020 a aussi démontré qu'ils étaient animés par l'esprit d'entreprise. Explications.

INNOV'NATION EN CHIFFRES

95 %

des 200 salariés se sont connectés à la plateforme du challenge

36

projets d'équipe déposés ont reçu 84 % des votes des collaborateurs

1

Prix des Garanciens décerné au projet qui a comptabilisé le plus de votes des collaborateurs

1

Prix du comité stratégique décerné au projet arrivé en phase de conceptualisation qui a le plus séduit le comité stratégique de GARANCE

GARANCE a lancé en septembre 2020 son premier challenge de l'innovation : **Innov'Nation**. Il proposait aux collaborateurs d'être acteurs de la stratégie de l'entreprise et de contribuer à la création de "la GARANCE de demain" en proposant un projet répondant à l'une des deux problématiques suivantes : comment devenir référent et partenaire de l'économie de proximité ? Comment donner envie aux potentiels clients d'acheter le concept GARANCE ? Résultat : 95 % des salariés se sont mobilisés autour de ce défi inédit répondant à l'axe "améliorer la performance collective de l'entreprise" du nouveau plan stratégique de la mutuelle Avenir 2025.

83 idées ont débouché sur une quarantaine de projets, chacun d'entre eux étant le fruit d'un travail d'équipe. Qui dit challenge, dit compétition : l'ensemble des projets déposés

étaient ainsi soumis au vote des collaborateurs afin de sélectionner les finalistes puis les deux lauréats.

Pour réussir cette première, GARANCE s'est rapprochée de Teamstarter, une startup spécialisée dans le *crowdfunding* interne d'entreprise qui a développé une solution de plateforme digitale dédiée à l'innovation participative. C'est sur cette solution que les porteurs de projet ont déposé leurs idées, avant d'être conseillés et coachés par l'équipe de Teamstarter, et, enfin, de défendre leur projet auprès de l'ensemble des salariés.

Les deux projets gagnants (*voir ci-contre*) ont été révélés le 27 janvier 2021 lors du GARANCE Digital Day. Avec, à la clé, un budget alloué pour les développer et une immersion dans un incubateur de startups accompagnée d'une formation pour les lancer.



Samuel Portolan,
porteur du projet
"GARANCE Starter"
**Lauréat du Prix
des collaborateurs**

Le projet "GARANCE Starter" vise à rajeunir le portefeuille clients de GARANCE en sensibilisant les plus jeunes à la création de leur épargne. Cela, grâce à une application qui leur permettrait de se constituer très simplement une épargne en acceptant, lors d'achats de la vie courante, d'arrondir ceux-ci à l'euro supérieur. Notre solution pourrait développer fortement la notoriété de la mutuelle auprès du grand public et créer un lien de confiance très tôt avec les jeunes afin de les accompagner durant toute leur vie. Nous sommes très heureux d'avoir été récompensés pour ce projet et nous sommes maintenant impatients d'entrer dans le vif du sujet pour le concrétiser."



Louis de Corainville,
account manager chez Teamstarter

J'ai été très marqué par la qualité des idées qui sont remontées. Sans avoir une connaissance pointue du marché de GARANCE, j'arrivais facilement à me projeter en tant que consommateur dans les innovations qui étaient proposées. Toutes étaient concrètes et réalistes. Certaines d'entre elles étaient plus complexes en s'inscrivant davantage dans une logique de R&D ; mais leurs créateurs ont réussi à nous les expliquer avec clarté pour que nous les aidions à les simplifier pour être choisies par leurs collègues *via* le mécanisme de financement participatif sur notre plateforme. Nous avons été ravis d'accompagner GARANCE dans sa transformation culturelle pour faire passer les salariés de l'idée à l'action, leur permettre de concrétiser des projets frugaux et faire de l'innovation l'affaire de tous."



Gérald Maalem,
porteur du projet
"Grow up with GARANCE"
**Lauréat du Prix du
comité stratégique**

De nombreux entrepreneurs mettent fin à leur activité faute d'avoir été conseillés par des experts. Notre objectif est d'accompagner de manière personnalisée les créateurs et repreneurs, tout au long de leur projet d'entreprise et jusqu'à la retraite. "Grow up with GARANCE" débiterait par un partenariat avec une école reconnue dans le monde de l'artisanat, pour lancer un challenge permettant d'accompagner pendant un an le lauréat dans le lancement de son entreprise. La mutuelle relaterait cette expérience sur les réseaux sociaux, avec comme objectif de vendre à terme ce package aux créateurs et repreneurs d'entreprise comme étant un gage de réussite. GARANCE pourra ainsi rajeunir son portefeuille de clientèle mais aussi se positionner sur un nouveau marché. Nous remercions le comité stratégique et sommes ravis de poursuivre notre aventure !"



GARANCE et WorldSkills France promeuvent l'excellence des métiers à travers le monde : les meilleurs apprentis et alternants français iront affronter leurs homologues internationaux à Shangai en 2022.



La France participe à la compétition mondiale WorldSkills depuis 1955. L'association WorldSkills France, créée en 1990, coordonne les étapes régionales et organise les finales nationales WorldSkills tous les deux ans. À l'issue de ces finales nationales, WorldSkills France sélectionne de jeunes professionnels qui sont apprentis et alternants d'exception dans 63 métiers pour constituer les équipes de France qui affronteront les meilleurs talents européens et internationaux. *"Nos 690 concurrents sont de vrais athlètes de haut niveau : ils se surpassent pour intégrer l'équipe de France, qui ne compte qu'une cinquantaine de titulaires pour chacune des compétitions européenne ou mondiale"*, explique Armel Le Compagnon, ancien responsable des formations au sein de la Fédération Française du Bâtiment pendant 30 ans et membre depuis 15 ans de WorldSkills France.

Ce sont ces valeurs d'excellence, de transmission des savoirs et d'accomplissement personnel qui ont tout naturellement rapproché WorldSkills France et GARANCE.

En juillet 2020, ils ont scellé leur partenariat avec une même volonté de porter haut les couleurs de l'artisanat et des métiers français, au-delà des frontières. Une signature qui avait d'autant plus de résonance à une période où, dans le cadre de la révision de sa stratégie d'entreprise, GARANCE réaffirmait sa raison d'être : être un véritable partenaire de l'économie de proximité.

"Les métiers de proximité dont on parlait peu auparavant sont enfin reconnus comme essentiels à l'économie. Aider ces jeunes à se former à l'excellence répond à des objectifs de responsabilité sociétale. Ce sont eux qui créeront demain la richesse de notre pays", conclut Armel Le Compagnon.

"LA COMPÉTITION DES MÉTIERS WORLDSKILLS
CONTRIBUE ACTIVEMENT À L'AMÉLIORATION DES
FORMATIONS DANS UN LARGE ÉVENTAIL DE MÉTIERS,
DES PLUS MANUELS AUX PLUS TECHNOLOGIQUES."

Armel Le Compagnon,
président de WorldSkills France

LA RSE AU QUOTIDIEN : DES ENGAGEMENTS ET DES ACTES

Chez GARANCE, la responsabilité sociale d'entreprise irrigue autant le fonctionnement de la mutuelle au jour le jour que sa politique d'investissement ou sa stratégie à long terme. Explications de Florent Combes, directeur risques et investissements.



Florent Combes,
directeur risques
et investissements

Comment se concrétisent les engagements de GARANCE en matière de RSE ?

D'abord par notre politique d'investissement. En tant que signataire des principes d'investissement responsable (PRI), GARANCE n'investit depuis 2019 qu'avec des sociétés de gestion également signataires. Par ailleurs, nous nous étions fixé des objectifs ambitieux pour investir dans des thématiques durables (bas carbone, énergies renouvelables, préservation des océans...). Nous les avons tous mis en œuvre tout en nous engageant à poursuivre cette dynamique dans les années à venir, avec, par exemple, l'engagement de maintenir à 3 % au moins la part de l'immobilier durable et des énergies renouvelable dans nos investissements.

Et au quotidien, comment se traduit la RSE dans l'entreprise ?

Par une posture et des petits gestes qu'adoptent tous nos collaborateurs. Cela va de respecter les personnes qui sont différentes, comme celles en situation de handicap qui travaillent

chez GARANCE, à l'écoconduite des commerciaux itinérants. Et ce sont aussi de multiples initiatives comme la dématérialisation qui préserve les ressources ou le recyclage de nos matériels informatiques, et le recours à une société dont 40 % des effectifs sont des salariés en situation de handicap.

Quelles sont les perspectives pour la suite ?

Tout en continuant à nous appuyer sur le Label LUCIE, nous voulons aller encore plus loin, conformément à notre raison d'être de partenaire "responsable" de l'économie de proximité. Cela implique que nous soyons attentifs à la fois aux impacts de notre activité et de nos décisions sur la société et son environnement, ainsi qu'aux attentes de toutes nos parties prenantes. Pour y parvenir, nous avons intégré la dimension RSE au nouveau plan stratégique Avenir 2025 et à chacun de ses programmes. En étant au centre de notre ambition stratégique, la RSE irriguera ainsi tous nos projets et réalisations dans les cinq ans à venir.

Label LUCIE

GARANCE à nouveau distinguée pour son engagement au service de l'intérêt commun.

Engagée, solidaire, responsable : labellisée LUCIE 26000 dès 2017, GARANCE a obtenu le renouvellement de sa certification. Une distinction qui récompense l'exemplarité de son organisation, l'amélioration continue de ses processus, ses engagements pour le climat, la société et ses collaborateurs.



"La démarche RSE, c'est d'abord un management responsable qui contribue à la performance collective."



Natalie Lange,
directrice générale du
cabinet conseil Ethic RSE et
consultante ambassadrice
RSE Label LUCIE 26000

Qu'est-ce qui caractérise la démarche RSE de GARANCE ?

Une démarche profondément humaine. J'ai été sincèrement frappée par la capacité de GARANCE à imaginer des solutions innovantes en un temps record pour faire face à la crise. On peut citer ses actions pour maintenir le lien avec ses collaborateurs à distance, mais aussi la plateforme GARANCE à vos côtés qui démontre un engagement fort pour l'économie de proximité. La bienveillance envers les autres se décline dans toutes ses relations avec ses parties prenantes.

Et qu'est-ce qui la distingue en particulier ?

La RSE est réellement partie intégrante de la stratégie GARANCE, investie par la direction et relayée par les collaborateurs. Les résultats chiffrés prouvent son efficacité et sa progression. Si je ne dois retenir qu'un axe RSE, c'est l'engagement pour le climat : GARANCE émet chaque année un rapport ESG Climat, ce qui est rare, et investit dans des fonds labellisés ISR.

"Construire ensemble, c'est la clé pour innover."



Anne-Laure Tapponnier,
directrice des ressources
humaines et innovations
sociales

Quelle est la valeur ajoutée du Label LUCIE ?

C'est un partenariat exigeant, basé sur la transparence, qui nous aide à structurer notre démarche et à identifier de nouveaux leviers de performance responsable. En trois ans, nous avons mis en œuvre un plan ambitieux qui a vraiment fait progresser la RSE au sein de GARANCE.

Quel enjeu pour l'avenir ?

La priorité, la performance collective. Transformer le collectif en atout n°1 de GARANCE : des salariés heureux sont des collaborateurs performants pour nos clients. Nous appuyer sur l'intelligence collective, constituer des groupes de travail transverses pour faire progresser la RSE permet de l'insuffler et la faire vivre dans tous nos process et nos relations.

"Être utile aux autres, c'est ce qui guide GARANCE, souvent au-delà de son périmètre en tant que mutuelle. Ses actions sont d'abord humaines – avec la volonté d'entrer en relation avec les autres, de les valoriser et les soutenir – puis environnementales. Ça me touche et ça m'enrichit personnellement en donnant du sens à ce que je fais chaque jour."

Mélanie Milon,
chargée de communication externe

UNE ANNÉE D'ENGAGEMENTS CITOYENS

Malgré le contexte sanitaire et l'organisation de nombreux événements au format digital, GARANCE a poursuivi en 2020 sa politique de partenariat et de soutien des acteurs de l'économie de proximité. Retour sur les principaux événements auxquels l'entreprise a participé.



DU 22 AU 29 FÉVRIER 2020

Salon de l'agriculture et concours des meilleurs apprentis charcutiers-traiteurs

Pour la première fois, GARANCE s'est exposée au Salon international de l'agriculture qui s'est tenu à Paris Expo – Porte de Versailles. Avec une présence renforcée de ses équipes commerciales sur son stand implanté dans le pôle "Services & Métiers de l'Agriculture", la mutuelle

a pu afficher sa proximité avec le monde rural. Une initiative qui s'inscrit dans sa volonté d'ouverture à de nouveaux publics, dont celui des agriculteurs, ainsi que des particuliers, principaux visiteurs du salon. Cette participation a, d'autre part, été l'occasion une nouvelle

fois de valoriser le lien étroit qu'entretient l'entreprise avec les artisans et l'artisanat de bouche, secteur d'activité imbriqué dans celui des agriculteurs. GARANCE, au travers de son partenariat global avec la CNCT, a ainsi participé pour la 4^e fois consécutive au concours des meilleurs apprentis de France charcutiers-traiteurs dont la 49^e édition s'est déroulée lors du Salon le dimanche 23 février. Bravo aux quatre lauréats, Dylan Colin, apprenti à la Charcuterie Pergola à Montignac (24), Martin Diebold, apprenti à la Charcuterie Diebold et fils à Drusenheim (67), Lucas Liehrmann, apprenti chez Cirasse Frères à Luneray (76) et Clément Ronsmans-Davray, apprenti chez Joly Traiteur à Paris.



DU 8 AU 11 OCTOBRE 2020

Les Artisanales de Chartres

Dans le respect du protocole sanitaire, les Artisanales de Chartres, manifestation dont GARANCE est partenaire depuis de nombreuses années, se sont déroulées en ligne. Une première couronnée de succès avec 200 000 pages vues, pour laquelle la mutuelle a souhaité renforcer son engagement en faveur de l'artisanat, en accompagnant les artisans vers la transition numérique de leur entreprise et en soutenant leur développement en période de crise. Cela, grâce à un stand virtuel qui a permis à 19 anciens Tremplins et 30 nouvelles entreprises de moins de cinq ans de valoriser leur savoir-faire avec des vidéos et de chatter avec leurs clients.

DU 11 AU 14 JANVIER 2020

Europain

GARANCE était présente avec un stand à l'édition 2020 du salon Européen, événement de référence du secteur de la boulangerie-pâtisserie. La mutuelle était également partenaire de la 7^e Coupe de France des Écoles. Serge Crouin, président du Conseil d'administration de GARANCE, a participé à la remise des prix "Espoir" et "Excellence" et félicité leurs lauréats qui se sont affrontés durant quatre jours d'épreuves très disputées.



ÉTÉ 2020

Mille Mercis

GARANCE a signé un partenariat avec Territoires Solidaires d'Avenir, association dédiée au développement de l'attractivité des territoires ruraux. Dans ce cadre, la mutuelle a soutenu l'opération Mille Mercis qui a permis à des auxiliaires de vie et leur famille de partir en vacances pour les remercier du lien qu'elles avaient maintenu durant le confinement avec nos aînés. GARANCE leur a offert des paniers solidaires gourmands composés de produits locaux proposés par les artisans et commerçants des territoires.



Sponsoring Romain Letouzé

Fidèle à sa volonté de miser sur l'avenir et de soutenir l'esprit de conquête et le savoir-faire ou la passion qui animent les indépendants, GARANCE a accordé une aide financière à Romain Letouzé. Le financement permet notamment à ce jeune pilote automobile, qui a lui-même construit son véhicule monoplace F2LRJ, de s'acheter une licence, de s'entraîner, de participer à des courses de côte mais aussi de réaliser le marquage de sa voiture aux couleurs... de GARANCE.



UN BILAN POSITIF ET UNE AMBITION NOUVELLE

Depuis sa création en 2014, la Fondation GARANCE contribue activement au dynamisme de l'artisanat et de l'économie de proximité en finançant des projets d'intérêt général. En 2020, elle a soutenu les entrepreneurs au plus fort de la crise sanitaire. En 2021, elle élargit son champ d'action et devient un fonds de dotation : GARANCE Mécénat.

UN FONDS D'URGENCE POUR SOUTENIR LES ENTREPRENEURS

Dès l'annonce du premier confinement, la Fondation GARANCE s'est mobilisée pour apporter rapidement un soutien financier aux entrepreneurs de l'économie de proximité les plus en difficulté. Cette aide financière, d'un montant total de 167 745 euros, a complété le dispositif de services et conseils gratuits GARANCE à vos côtés mis en place par la mutuelle pour accompagner les chefs d'entreprise dans leurs démarches fiscales, sociales et juridiques dans le contexte de la crise sanitaire.



23

associations et centres de formation soutenus pour réaliser des projets d'intérêt général, pour un montant de 125 650 € entre 2015 et 2020

102

jeunes apprentis ont été récompensés, pour un montant de bourses distribué de 167 000 € depuis le lancement de ce programme national en 2016

ENCOURAGER LES FUTURS ENTREPRENEURS ET AMÉLIORER LA SANTÉ AU TRAVAIL

Pour la cinquième année consécutive, la Fondation GARANCE a octroyé des bourses d'Excellence : 41 jeunes apprentis méritants et motivés issus de toutes les filières de formation de l'artisanat ont été distingués, pour un montant total de 40 500 euros.

Par ailleurs, depuis sa création, la Fondation GARANCE finance des appels à projets portés par des organismes à but non lucratif qui valorisent l'artisanat, la transmission des savoirs et agissent pour prévenir les risques de santé au travail des entrepreneurs de proximité. 5 500 euros ont été versés pour l'exercice 2020.

S'OUVRIRE AU-DELÀ DE L'ARTISANAT

Depuis 2016, la Fondation GARANCE, sous égide de la Fondation de France, est la seule fondation dédiée à l'artisanat. Or, elle ambitionne de contribuer à dynamiser plus largement toute l'économie de proximité, alignant ainsi ses actions sur la stratégie de développement de GARANCE. C'est pourquoi la Fondation est devenue un fonds de dotation, GARANCE Mécénat, au 1^{er} janvier 2021. Disposant d'une autonomie accrue et de moyens financiers plus conséquents, ce fonds aura à cœur de pérenniser les actions déjà engagées, de les élargir à tous les secteurs de l'économie de proximité et de développer de nouveaux programmes pour soutenir la création d'activité.

 www.garance-mecenas.fr

3 QUESTIONS À...



Philippe Bollecker,
délégué général
de GARANCE Mécénat¹

Quel bilan tirez-vous des actions menées par la Fondation GARANCE en 2020 ?

Dans un contexte sanitaire très inquiétant, la Fondation GARANCE a eu à cœur de mener toutes ses missions. Fidèle à sa raison d'être, elle s'est attachée à promouvoir l'excellence des métiers, la formation des futurs indépendants et la préservation de la santé des entrepreneurs. Cette crise sans précédent nous a également conduits à mettre en place un dispositif d'urgence inédit, afin de venir en aide aux entrepreneurs les plus durement touchés ; ce fonds d'urgence a été intégralement financé par les ressources de la Fondation GARANCE, et son principal donateur, GARANCE.

Quels étaient les critères d'attribution de ce fonds d'urgence ?

Nous avons mis en œuvre ce fonds exceptionnel en moins de 15 jours après le début du premier confinement. Nous avons choisi de soutenir plus particulièrement les entreprises créées depuis moins de cinq ans, avec une attention particulière pour celles ayant réalisé des investissements dans le cadre de leur développement ou d'une remise aux normes. Au total, nous avons examiné plus de 700 dossiers en deux mois et avons octroyé une aide de 1 200 euros en moyenne à 137 entrepreneurs exerçant dans toute la France et tous les secteurs d'activité.

Comment envisagez-vous l'avenir ?

Transformer la Fondation en un fonds de dotation va nous permettre de pérenniser nos actions en faveur de toute l'économie de proximité, au-delà du seul secteur de l'artisanat. Nous projetons notamment de soutenir les entrepreneurs qui envisagent de transmettre leur entreprise ou de se réorienter professionnellement pour faire face à la crise sanitaire. Nous souhaitons également mettre en place un dispositif de prêt d'honneur pour les aider à rebondir et financer leurs projets.

¹ - Philippe Bollecker, délégué général de la Fondation GARANCE depuis 2016, devenue aujourd'hui GARANCE Mécénat.

COMPTES ANNUELS

Sommaire

Comptes annuels	57
Compte de résultat technique Épargne Retraite	61
Compte de résultat technique Prévoyance	62
Actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation	63
Provisions techniques	69
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées	77
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	79
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de GARANCE Retraite PERP	83
Attestation du commissaire aux comptes portant sur les informations communiquées	85
Résolution proposée par le conseil d'administration à l'adoption de l'assemblée générale du 8 avril 2021	87

Actif du Bilan Global

(en milliers d'euros)

	31 décembre 2020		31 décembre 2019		Évolution	
	Montant	% sur total	Montant	% sur total	Montant	% sur total
Actifs incorporels	5 841	0,2%	4 146	0,1%	1 696	40,9%
Placements	3 251 549	88,4%	3 065 360	88,0%	186 189	6,1%
Terrains et constructions	16 966	0,5%	18 316	0,5%	-1 350	-7,4%
Placements entreprises liées	6 282	0,2%	500	0,0%	5 782	1157,4%
Autres placements	3 228 301	87,8%	3 046 544	87,5%	181 756	6,0%
Placements représentant les provisions techniques en U.C.	3 393	0,1%	737	0,0%	2 656	360,5%
Part des réassureurs dans les provisions techniques	0	0,0%	0	0,0%	0	
Créances	2 285	0,1%	1 853	0,1%	433	23,4%
Créances nées d'opérations directes	352	0,0%	529	0,0%	-176	-
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0,0%	0	0,0%	0	
Autres créances	1 933	0,1%	1 324	0,0%	609	46,0%
Autres actifs	5 385	0,1%	25 547	0,7%	-20 161	-78,9%
Actifs corporels d'exploitation	702	0,0%	644	0,0%	58	9,0%
Avoirs en banque, CCP et caisse	4 683	0,1%	24 902	0,7%	-20 219	-81,2%
Comptes de régularisation - Actif	407 811	11,1%	384 218	11,0%	23 593	6,1%
Intérêts et loyers acquis non échus	25 982	0,7%	25 557	0,7%	425	1,7%
Autres comptes de régularisation	381 829	10,4%	358 661	10,3%	23 168	6,5%
Comptes transitoires et Différences de conversion	0	0,0%	0	0,0%	0	
TOTAL DE L'ACTIF	3 676 265	100,0%	3 481 859	100,0%	194 405	5,6%

Passif du Bilan Global
(en milliers d'euros)

	31 décembre 2020		31 décembre 2019		Évolution	
	Montant	% sur total	Montant	% sur total	Montant	% sur total
Fonds mutualistes et réserves	265 372	7,2%	249 088	7,2%	16 284	6,5%
Fonds de dotation sans droit de reprise	381	0,0%	381	0,0%	0	0,0%
Réserves	252 807	6,9%	243 188	7,0%	9 619	4,0%
Résultat de l'exercice	12 184	0,3%	5 519	0,2%	6 665	120,8%
Provisions techniques brutes	3 287 447	89,4%	3 131 152	89,9%	156 295	5,0%
Provisions d'assurance-vie	3 258 532	88,6%	3 105 295	89,2%	153 237	4,9%
Provisions pour prestations à payer Vie	1 420	0,0%	1 321	0,0%	99	7,5%
Provisions pour prestations à payer Non Vie	36	0,0%	22	0,0%	15	68,0%
Provisions pour participation aux excédents	27 353	0,7%	24 423	0,7%	2 931	12,0%
Autres provisions techniques Vie	10	0,0%	0	0,0%	10	
Autres provisions techniques Non Vie	96	0,0%	92	0,0%	4	4,2%
Provisions techniques unités de compte	3 381	0,1%	759	0,0%	2 622	345,7%
Provisions pour risques et charges	187	0,0%	77	0,0%	110	143,5%
Autres dettes	117 892	3,2%	98 998	2,8%	18 894	19,1%
Dettes nées d'opérations directes	5 308	0,1%	4 569	0,1%	738	16,2%
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0,0%	0	0,0%	0	
Dettes envers des établissements de crédits	1 426	0,0%	1 361	0,0%	65	4,8%
Autres dettes	111 158	3,0%	93 067	2,7%	18 091	19,4%
Comptes de régularisation - Passif	1 987	0,1%	1 786	0,1%	200	11,2%
Comptes transitoires et Différences de conversion	0	0,0%	0	0,0%	0	
TOTAL DU PASSIF	3 676 265	100,0%	3 481 859	100,0%	194 405	5,6%

Compte de résultat technique Non Vie
(en milliers d'euros)

	31 décembre 2020				31 décembre 2019		Évolution	
	Opérations brutes (A)	Cessions en réassurance (B)	Opérations nettes (A) - (B)	% sur total	Opérations nettes	% sur total	Opérations nettes	%
Cotisations acquises	681		681	99,3%	727	99,4%	-46	-6,4%
Produits des placements alloués du compte NT	5		5	0,7%	4	0,6%	0	11,5%
Autres produits techniques	0		0	0,0%	0	0,0%	0	
Total produits	686	0	686	100,0%	732	100,0%	-46	-6,3%
Charges des prestations	-78		-78	-11,4%	-170	-23,2%	92	-54,1%
Charges des autres provisions techniques	-4		-4	-0,6%	-18	-2,5%	14	-77,8%
Participation aux résultats			0	0,0%	0	0,0%	0	
Charges d'acquisition			0	0,0%	0	0,0%	0	
Charges d'administration			0	0,0%	0	0,0%	0	
Autres charges techniques			0	0,0%	0	0,0%	0	
Charge de la provision pour égalisation			0	0,0%	0	0,0%	0	
Total charges	-82	0	-82	-12,0%	-188	-25,7%	106	-56,4%
RÉSULTAT TECHNIQUE NON VIE	604	0	604	88,0%	544	74,3%	60	11,0%

Compte de résultat technique Vie
(en milliers d'euros)

	31 décembre 2020				31 décembre 2019		Évolution	
	Opérations brutes (A)	Cessions en réassurance (B)	Opérations nettes (A) - (B)	% sur total	Opérations nettes	% sur total	Opérations nettes	%
Cotisations acquises	269 267	-1 348	267 920	64,1%	189 535	59,5%	78 385	41,4%
Produits des placements	150 087		150 087	35,9%	128 837	40,5%	21 250	16,5%
Produits des placements transférés au compte non technique	0		0	0,0%	0	0,0%	0	
Autres produits techniques	40		40	0,0%	10	0,0%	30	307,5%
Total produits	419 394	-1 348	418 047	100,0%	318 382	100,0%	99 665	31,3%
Charges des prestations	-185 684	0	-185 684	-44,4%	-119 976	-37,7%	-65 708	54,8%
Variation des provisions techniques	-84 484	0	-84 484	-20,2%	-78 759	-24,7%	-5 725	7,3%
Ajustements ACAV	320	0	320	0,1%	75	0,0%	245	325,8%
Participation aux résultats	-81 099	0	-81 099	-19,4%	-76 848	-24,1%	-4 251	5,5%
Charges des placements	-28 257		-28 257	-6,8%	-7 867	-2,5%	-20 390	259,2%
Charges d'acquisition	-13 977		-13 977	-3,3%	-12 636	-4,0%	-1 341	10,6%
Charges d'administration	-11 655		-11 655	-2,8%	-15 175	-4,8%	3 521	-23,2%
Autres charges techniques	-6 905		-6 905	-1,7%	-5 552	-1,7%	-1 353	24,4%
Total charges	-411 741	0	-411 741	-98,5%	-316 739	-99,5%	-95 002	30,0%
RÉSULTAT TECHNIQUE VIE	7 653	-1 348	6 306	1,5%	1 643	0,5%	4 663	283,8%

Compte de résultat non technique
(en milliers d'euros)

	31 décembre 2020		31 décembre 2019		Évolution	
	Montant	% sur total	Montant	% sur total	Montant	% sur total
Résultat technique Non Vie	604	5,0%	575	10,4%	28	5,0%
Résultat technique Vie	6 306	51,8%	1 643	29,8%	4 663	283,8%
Produits des placements	8 267	67,8%	6 962	126,2%	1 304	18,7%
Produits des placements alloués du compte technique Vie	0	0,0%	0	0,0%	0	
Charges des placements	-1 556	-12,8%	-425	-7,7%	-1 131	266,1%
Produits des placements transférés au compte Non Vie	-5	0,0%	-4	-0,1%	0	11,5%
Autres produits non techniques	2 029	16,7%	498	9,0%	1 530	307,1%
Autres charges non techniques	-161	-1,3%	-9	-0,2%	-153	1772,7%
Charges et produits exceptionnels	-25	-0,2%	-2 523	-45,7%	2 498	-99,0%
Impôt sur le résultat	-3 273	-26,9%	-1 199	-21,7%	-2 075	173,1%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	12 184	100,0%	5 519	100,0%	6 665	120,8%

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE ÉPARGNE RETRAITE

Compte de résultat technique Vie
(en milliers d'euros)

	31 décembre 2020				31 décembre 2019		Évolution	
	Opérations brutes (A)	Cessions en réassur. (B)	Opérations nettes (A) - (B)	% sur total	Opérations nettes	% sur total	Opérations nettes	%
Cotisations acquises	264 988	-1 348	263 640	64,4%	184 969	59,9%	78 671	42,5%
Produits des placements	145 638		145 638	35,6%	123 793	40,1%	21 845	17,6%
Autres produits techniques	39		39	0,0%	10	0,0%	30	308,4%
Total produits	410 665	-1 348	409 318	100,0%	308 772	100,0%	100 546	32,6%
Charges des prestations	-183 825		-183 825	-44,9%	-117 965	-38,2%	-65 860	55,8%
Variation des provisions techniques	-85 462		-85 462	-20,9%	-79 470	-25,7%	-5 992	7,5%
Participation aux résultats	-80 422		-80 422	-19,6%	-76 145	-24,7%	-4 277	5,6%
Ajustements ACAV	320		320	0,1%	75	0,0%	245	325,8%
Charges des placements	-27 784		-27 784	-6,8%	-7 737	-2,5%	-20 048	259,1%
Charges d'acquisition	-13 480		-13 480	-3,3%	-12 366	-4,0%	-1 114	9,0%
Charges d'administration	-10 286		-10 286	-2,5%	-13 264	-4,3%	2 978	-22,4%
Autres charges techniques	-6 106		-6 106	-1,5%	-4 867	-1,6%	-1 239	25,4%
Total charges	-407 045	0	-407 045	-99,4%	-311 738	-101,0%	-95 307	30,6%
RÉSULTAT TECHNIQUE VIE	3 620	-1 348	2 273	0,6%	-2 966	-1,0%	5 239	-176,6%

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE PRÉVOYANCE

Compte de résultat technique Vie (en milliers d'euros)

	31 décembre 2020				31 décembre 2019		Évolution	
	Opérations brutes (A)	Cessions en réassur. (B)	Opérations nettes (A) - (B)	% sur total	Opérations nettes	% sur total	Opérations nettes	%
Cotisations acquises	4 280		4 280	49,0%	4 566	47,5%	-287	-6,3%
Produits des placements	4 449		4 449	51,0%	5 043	52,5%	-595	-11,8%
Autres produits techniques	1		1	0,0%	0	0,0%	1	264,1%
Total produits	8 729	0	8 729	100,0%	9 610	100,0%	-881	-9,2%
Charges des prestations	-1 859	0	-1 859	-21,3%	-2 011	-20,9%	152	-7,6%
Variation des provisions techniques	978	0	978	11,2%	711	7,4%	267	37,6%
Participation aux résultats	-677	0	-677	-7,8%	-703	-7,3%	26	-3,7%
Charges des placements	-473		-473	-5,4%	-131	-1,4%	-342	261,5%
Charges d'acquisition	-497		-497	-5,7%	-270	-2,8%	-227	84,2%
Charges d'administration	-1 369		-1 369	-15,7%	-1 912	-19,9%	543	-28,4%
Autres charges techniques	-799		-799	-9,2%	-685	-7,1%	-114	16,7%
Total charges	-4 696	0	-4 696	-53,8%	-5 001	-52,0%	304	-6,1%
RÉSULTAT TECHNIQUE VIE	4 033	0	4 033	46,2%	4 609	48,0%	-576	-12,5%

ACTIFS INCORPORELS, PLACEMENTS IMMOBILIERS ET ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Mouvements, valeurs brutes, valeurs nettes (en milliers d'euros)

DÉSIGNATION	Valeur brute au 31/12/19	Variation		Valeur brute au 31/12/20	Amortissement prov. dépréciation	Montant net au 31/12/20
		Augmentation	Diminution et Transfert			
Actifs incorporels (1)						
- Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0
- Frais de développement	0	0	0	0	0	0
- Autres actifs incorporels	15 288	3 010	1 587	16 711	10 870	5 841
Total actifs incorporels :	15 288	3 010	1 587	16 711	10 870	5 841
Placements immobiliers (2)						
Terrains et constructions :						
- Terrains non construits	0	0	0	0	0	0
- Parts de sociétés non cotées à objet foncier	0	0	0	0	0	0
- Immeubles bâtis hors immeuble d'exploitation	1 739	0	1 739	0	0	0
- Parts et actions en sociétés immobilières non cotées	0	0	0	0	0	0
- Immeuble d'exploitation	22 936	163	0	23 099	6 133	16 966
Terrains et constructions en cours :	0	0	0	0	0	0
- Terrains affectés à une construction en cours	0	0	0	0	0	0
- Immeuble en cours	0	0	0	0	0	0
- Immeuble d'exploitation en cours	0	0	0	0	0	0
Total placements immobiliers :	24 676	163	1 739	23 099	6 133	16 966
Titres de propriété (3) :						
dans des entités avec lesquelles existe un lien de participation :						
- Actions et titres cotés	0	0	0	0	0	0
- Actions et titres non cotés	500	5 782	0	6 282	0	6 282
Sous-total (a) ...	500	5 782	0	6 282	0	6 282
Autres Titres de placement (4) :						
Sous-total (b) ...	0	0	0	0	0	0
Sous-total (a + b) ...	500	5 782	0	6 282	0	6 282
Actifs corporels d'exploitation						
- Dépôts et cautionnements	27	0	0	27	0	27
- Autres immobilisations corporelles	1 873	321	697	1 496	821	675
Total actifs corporels d'exploitation :	1 899	321	697	1 523	821	702
TOTAL GÉNÉRAL	42 362	9 276	4 024	47 615	17 824	29 792

(1) Comptes 50 (et rattachés)

(2) Comptes 21 et 22 (et rattachés)

(3) Comptes 250 et 260 (et rattachés)

(4) Compte 25 et 26 (et rattachés) sauf 250 et 260

Mouvements : amortissements et provisions pour dépréciations

(en milliers d'euros)

DÉSIGNATION	Amortissement dotation de l'exercice	Amortissement reprise de l'exercice	Provision pour dépréciation dot. de l'exercice	Provision pour dépréciation rep. de l'exercice
Actifs incorporels (1)	0	0	0	0
- Frais d'établissement	0	0	0	0
- Frais de développement	0	0	0	0
- Autres actifs incorporels	1 230	0	0	0
Total actifs incorporels :	1 230	0	0	0
Placements immobiliers (2)	0	0	0	0
Terrains et constructions :	0	0	0	0
- Terrains non construits	0	0	0	0
- Parts de sociétés non cotées à objet foncier	0	0	0	0
- Immeubles bâtis hors immeuble d'exploitation	4	0	0	0
- Parts et actions en sociétés immobilières non cotées	0	0	0	0
- Immeuble d'exploitation	592	0	0	0
Terrains et constructions en cours :	0	0	0	0
- Terrains affectés à une construction en cours	0	0	0	0
- Immeuble en cours	0	0	0	0
- Immeuble d'exploitation en cours	0	0	0	0
Total placements immobiliers :	595	0	0	0
Titres de propriété (3) :	0	0	0	0
Sous-total ...	0	0	0	0
Autres Titres de placement (4) :	0	0	0	0
Sous-total ...	0	0	0	0
Actifs corporels d'exploitation	0	0	0	0
- Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
- Autres immobilisations corporelles	263	0	0	0
Total actifs corporels d'exploitation :	263	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	2 089	0	0	0

(1) Comptes 50 (et rattachés)

(3) Comptes 250 et 260 (et rattachés)

(2) Comptes 21 et 22 (et rattachés)

(4) Compte 25 et 26 (et rattachés) sauf 250 et 260

Etat récapitulatif des placements (hors PERP)

(en milliers d'euros)

	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
I Placements (détail des postes A2 et A3* de l'actif)			
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours (cpt 21 et 22) :			
- dans l'OCDE	189 424	183 291	200 936
- hors de l'OCDE			
sous-total	189 424	183 291	200 936
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM (cpt 230 sauf OPCVM) :			
- dans l'OCDE	6 282	6 282	9 694
- hors de l'OCDE			
sous-total	6 282	6 282	9 694
3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées au 4) (OPCVM comptabilisées en 2302xx) :			
- dans l'OCDE	896 699	896 549	1 210 854
- hors de l'OCDE			
sous-total	896 699	896 549	1 210 854
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe (OPCVM comptabilisées en 2301xx) :			
- dans l'OCDE	328 964	328 964	390 677
- hors de l'OCDE			
sous-total	328 964	328 964	390 677
5 Obligations et autres titres à revenu fixe (cpt 231) :			
- dans l'OCDE	1 734 853	2 114 121	3 338 970
- hors de l'OCDE	0	0	0
sous-total	1 734 853	2 114 121	3 338 970
6 Prêts hypothécaires (cpt 2321xx) :			
sous-total	0	0	0
7 Autres prêts et effets assimilés (cpt 23 sauf 2321xx) :			
sous-total	0	0	0
8 Dépôts auprès des cédantes (cpt 235) :			
sous-total	0	0	0
9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements (cpt 233 et 234) :			
- dans l'OCDE	10	10	10
- hors de l'OCDE			
sous-total	10	10	10
10 Actifs représentatifs des opérations en unités de compte (cpt 24) :			
- placements immobiliers ;			
- titres à revenu variable, autres que des parts d'OPCVM ;			
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe ;	321	321	321
- autres OPCVM ;	3 072	3 072	3 072
- obligations et autres titres à revenu fixe			
sous-total	3 393	3 393	3 393
11 Total des lignes 1 à 10 :	3 159 625	3 532 611	5 154 535
a) Dont :			
- placements évalués selon l'article R. 212-52 (titres amortissables)	1 734 853	2 114 121	3 338 970
- placements évalués selon l'article R. 212-53 (titres non amortissables)	1 424 772	1 418 490	1 814 855
- placements évalués selon l'article R.212-37 (contrats à capital variable)			
b) Dont :			
- valeurs affectables à la représentation des provisions techniques, autres que celles ci-dessous ;	3 159 625	3 532 611	5 153 826
- valeurs garantissant les engagements pris au titre de la branche 25 ou couvrant les fonds de placement gérés ;			
- valeurs déposées chez les cédantes (dont valeurs déposées chez les cédantes dont la mutuelle ou l'union s'est portée caution solidaire) ;			
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des opérations visées à l'article L. 222-1 en France (branche 26) ;			
- autres affectations ou sans affectation ;			
II ACTIFS AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES (AUTRES QUE LES PLACEMENTS ET LA PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES).	25 964	25 964	25 964
III VALEURS APPARTENANT À DES ORGANISMES AU TITRE DE LA BRANCHE 25 (UNE LIGNE PAR ORGANISATION)			

Placements PERP

	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
Actifs représentatifs des opérations du fonds cantonné PERP	0	0	0
- Placements immobiliers	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable, autres que des parts d'OPCVM	0	0	0
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	0	0	0
- Autres OPCVM	102	102	104
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 572	1 588	1 898
SOUS-TOTAL	1 674	1 690	2 001

Etat des créances et des dettes, à plus ou moins un an

(en milliers d'euros)

	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créances et autres actifs				
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de prises en substitution	352	0	0	352
Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	0	0	0	0
Autres créances	1 933	0	0	1 933
Autres actifs	5 385	0	0	5 385
TOTAL	7 671	0	0	7 671
Dettes	0	0	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de prises en substitution	5 308	0	0	5 308
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	0	0	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	1 426	0	0	1 426
Autres dettes	11 233	99 925	0	111 158
TOTAL	17 967	99 925	0	117 892

Entités liées

Liste des filiales et participations

(en milliers d'euros)

NOM ET SIÈGE SOCIAL	Montant de la participation	% du Capital détenu	Capitaux propres à la clôture du dernier exercice	Résultat dernier exercice	Quote-part de situation nette
a) Filiales :					
(50 % au moins du capital détenu par la mutuelle)					
INDEP'AM	500	76,13%	3 538	900	2 694
INCUBE (selon évaluation)	5 782	82,20%	2 100	-521	5 754
TOTAL	6 282		5 638	379	8 448

Fonds propres

(en milliers d'euros)

DÉSIGNATION	Fonds propres au 31/12/19	Affectation du résultat	Incorporation de réserves au fonds d'établissement	Augmentation des fonds d'établissement ou de développement	Apports avec droit de reprise (bien durable)	Variation des autres postes	Fonds propres au 31/12/20
1021 FONDS D'ÉTABLISSEMENT CONSTITUÉ	381						381
1022 FONDS DE DÉVELOPPEMENT CONSTITUÉ	0						0
1024 FONDS ISSUS DE DROITS D'ADHÉSION CONSTITUÉS	0						0
1025 LEGS ET DONATIONS AVEC CONTREPARTIE D'ACTIFS IMMOBILISÉS	0						0
1026 AUTRES APPORT SANS DROIT DE REPRISE	0						0
Sous total	381	0	0	0	0	0	381
105 ÉCARTS DE RÉÉVALUATION							
106 " RÉSERVES "							
- 1062 Réserves indisponibles	0						0
- 1063 Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
- 1064 Réserves réglementées	5 953						5 953
- 10642 Réserves pour remboursement d'emprunt pour fonds d'établissement	0						0
- 10643 Réserve pour fonds de garantie	0						0
- 10645 Réserves de capitalisation	75 937					4 100	80 037
- 1068 Autres réserves	161 299	5 519					166 818
Sous total	243 188	5 519	0	0	0	4 100	252 807
11 REPORT À NOUVEAU							0
12 RÉSULTAT DE L'EXERCICE	5 519	-5 519					12 184
13 SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ET AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT							0
Sous total	5 519	-5 519	0	0	0	0	12 184
TOTAL	249 088	0	0	0	0	4 100	265 372

La réserve réglementée pour 5 953 k€ représente la réserve de solvabilité dotée par la mutuelle dans le cadre du passage à l'IS.

Divers comptes d'actif et de passif

Comptes de régularisation

(en milliers d'euros)

		31/12/20	31/12/19
Comptes de régularisation			
Actif			
A8a	Intérêts et loyers acquis et non échus	25 982	25 557
A8b et A8c	Frais d'acquisition reportés	0	0
A8d	Autres comptes de régularisation	381 829	358 661
	dont décotes sur titres amortissables	381 271	358 265
TOTAL		407 811	384 218
Passif			
B10	Comptes de régularisation - Passif	0	0
	dont :		
	-Amortissement des différences sur les prix de remboursement	1 987	1 786
	- Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL		0	0
Produits à recevoir et charges à payer			
	Produits à recevoir et charges à payer	0	-11
	Produits à recevoir rattachés à des créances	3 705	3 413

PROVISIONS TECHNIQUES

Provision pour participation aux excédents (PPE)

Le conseil d'administration du 12 novembre 2020 a décidé d'augmenter au 01/01/2021 les valeurs de service à hauteur de :

- - 2% pour la 9^e génération de point ARIA
- - 1% pour la 8^e génération de point ARIA
- - 0% pour les 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e générations de point ARIA
- - 2% pour la 1^{re} génération de point ARIA
- - 0% la valeur de point GARANCE Retraite PERP
- - 2,50% la valeur de service du point GARANCE Sérénité

La PM du 31/12/2020 tient compte des augmentations, qui, en dehors de celle de la 1^{re} génération ARIA, sont financées à 100% par une reprise de 12 M€ sur la PPE au 31/12/2020. La mutuelle décide de doter la provision pour participation aux excédents à hauteur de 15 000 K€ pour le fonds général et de reprendre 46 K€ sur la PPE du fonds cantonné PERP au titre de l'exercice 2020.

Il est également décidé de distribuer un rendement de 2,75% pour GARANCE Épargne au titre de l'année 2020.

Le tableau ci-dessous indique le suivi de la consommation de la provision pour participations aux bénéficiés :

Participation aux bénéfices résiduelle fin N et fin N-1 après dotations et prélèvements successifs	Provisions pour participation aux bénéfices clôture N-1	Dotations aux provisions pour participation aux bénéfices	Utilisation de la réserve de participation aux bénéfices	Provisions pour participation aux bénéfices clôture N
Sommes introduites dans l'exercice N		15 000		15 000
Sommes introduites dans l'exercice N-1	9 154		0	9 154
Sommes introduites dans l'exercice N-2	15 269		12 069	3 199
Sommes introduites dans l'exercice N-3	0		0	0
Sommes introduites dans l'exercice N-4	0		0	0
Sommes introduites dans l'exercice N-5	0		0	0
Sommes introduites dans l'exercice N-6	0		0	0
Sommes introduites dans l'exercice N-7	0		0	0
Sommes introduites dans les exercices N-8 et antérieurs	0		0	
TOTAL DES PROVISIONS POUR PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES	24 423		12 069	27 353

Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (PRE)

La moins-value latente globale à la clôture des titres non amortissables au sein du fonds général et de la comptabilité auxiliaire du PERP sont nulles.

En l'absence de situation de moins-value latente au 31/12/2020, la PRE est nulle au bilan de clôture.

Provision pour aléas financiers (PAF)

Le rendement financier net comptable réalisé sur l'exercice 2020 s'est monté à 3,71%.

De ce fait, la mutuelle n'a comptabilisé aucune PAF à la clôture.

Provisions mathématiques

ARIA et GARANCE Sérénité

La provision mathématique inscrite au compte de chaque assuré est égale à la somme du provisionnement de chaque garantie (1^{re} tête, 2^e tête, options...). La provision de chaque garantie est égale au produit de 3 facteurs :

- Le coefficient de provisionnement d'un € de retraite variant avec l'âge de l'assuré ;
- La valeur de service du point de retraite définie annuellement par le Conseil d'administration sur la base du résultat technique et de la rémunération financière du produit ;
- Le nombre de points de retraite inscrits au compte de l'assuré.

ARTIVIE

Le calcul de la provision de chaque souscripteur au produit ARTIVIE se décline en 4 formules, en fonction de la durée de la garantie et du mode de paiement des primes :

- Durée ILLIMITÉE à prime UNIQUE et Durée ILLIMITÉE à prime PÉRIODIQUE (payée en mars)
- Durée LIMITÉE à 60 ans à prime UNIQUE et à prime PÉRIODIQUE (payée en mars)

Les paramètres de calcul de la provision sont :

- L'âge de l'assuré à la souscription de la garantie initiale
- L'âge de l'assuré en date de provisionnement
- Le taux technique et la table de mortalité TD 88-90

GARANCE Obsèques

Le calcul de la provision de chaque souscripteur au produit OBSÈQUES se décline en 4 formules, en fonction du mode de paiement des primes :

- Prime UNIQUE, prime PÉRIODIQUE viagère,
- Prime PÉRIODIQUE pendant 5 ans et Prime PÉRIODIQUE pendant 10 ans.

Les paramètres de calcul de la provision sont :

- L'âge de l'assuré à la souscription de la garantie initiale
- L'âge de l'assuré en date de provisionnement
- Le taux technique et la table de mortalité TD 88-90 ou TH0002
- Le taux de revalorisation du capital

PREVARTI

Le calcul de la provision de chaque souscripteur au produit PREVARTI est effectué en prenant en compte les paramètres suivants :

- L'âge de l'assuré à la souscription de la garantie initiale
- L'âge de l'assuré en date de provisionnement
- Le type de prime (Unique, Viager, temporaire 5 ans, temporaire 10 ans)
- Les options (doublement du capital, fumeur ou non fumeur)
- Le capital garanti
- Le taux technique et la table de mortalité TH0002 ou TF0002

GARANCE Épargne

Le calcul de la provision de chaque souscripteur sur la partie euro du produit GARANCE Épargne est effectué en prenant en compte les paramètres suivants :

- Les versements nets de frais
- le taux de participation aux bénéfices

Le calcul de la provision de chaque souscripteur sur la partie UC du produit GARANCE Épargne est effectué en prenant en compte les paramètres suivants :

- Le nombre de part sur chaque UC
- La valeur liquidative de chaque UC à la date de clôture

GARANCE Retraite PERP

Le calcul de la provision de chaque souscripteur au produit PERP est effectué en prenant en compte les paramètres suivants :

- L'âge de l'assuré en date de provisionnement
- Le nombre de points acquis
- Le statut de l'assuré (cotisant ou rentier)
- La valeur de service

Provision mathématique d'ajustement ARIA

Conformément aux dispositions de l'article R.212-1 du Code de la mutualité, GARANCE constitue des provisions techniques destinées à financer la totalité des engagements pris par la commercialisation des produits ARIA et ARTIVIE.

Cependant, le rallongement de la durée de vie observé depuis plusieurs années induit une hausse des prestations actuelles et futures que paie GARANCE au titre du produit ARIA.

De ce fait, et conformément aux dispositions de l'article A.212-13 du Code de la mutualité révisé une première fois par l'arrêté du 13 octobre 1993, GARANCE doit remettre à niveau le montant des provisions techniques passées en compte au titre des engagements pris par la commercialisation du produit ARIA avant le 1^{er} octobre 1995.

Plus précisément, cet arrêté stipule que les « provisions mathématiques des opérations individuelles et collectives des rentes viagères en cours de service au 1^{er} janvier 1997 ou liquidées à compter de cette date » doivent être établies sur la base des tables générationnelles ou de la TPRV au plus tard lors de la clôture des comptes de 2010.

Depuis le 31.12.2006, tous les rentiers du produit ARIA sont provisionnés sur la base de la TPRV 93. De plus, le niveau global de provisionnement du produit ARIA est supérieur à celui obtenu avec la TPRV 93. En conséquence le rattrapage des provisions mathématiques des cotisants ayant acquis des points avant le 1^{er} octobre 1995 se poursuit au rythme mécanique des liquidations. La bascule de ces cotisants vers la table TPRV est estimée à 24,9 M€ en 2013 (contre 26,1 M€ millions d'euros au 31.12.2012) et la bascule vers les tables TGF05/TGH05 à 28.3 M€. Ainsi, GARANCE respecte toutes les exigences de la réglementation fixées par l'arrêté du 13 octobre 1993.

Par ailleurs, l'article A.212-13 du Code de la mutualité a été révisé une seconde fois par l'arrêté du 8 décembre 2006, qui impose aux mutuelles un nouveau renforcement de leurs provisions mathématiques. Celui-ci impose : d'avoir provisionné tous les engagements liquidés à compter du 1^{er} janvier 2007 (donc des rentiers) sur la base des nouvelles tables établies par sexe : la TGF05 pour les femmes, et la TGH05 pour les hommes, ou sur la base de la table la plus prudente des 2 soit la TGF05, avant 2021 inclus.

D'avoir « un niveau de provisionnement des contrats de rentes viagères, quelle que soit leur date de souscription, supérieur ou égal à celui obtenu avec la table de génération homologuée par arrêté du ministre de l'économie du 28 juillet 1993 » avant le 31.12.2010

Au 31.12.2020, la bascule de tous les assurés du mode de provisionnement actuel vers un provisionnement adossé aux tables TGH05 (pour les hommes) et TGF05 (pour les femmes) serait financée à hauteur de 90 M€ (contre 76,5 M€ en 2019). Considérant que les cotisants des générations 4 à 9 font l'objet d'un sur-provisionnement de 104,6 M€, il peut être conclu que, globalement, les PM de GARANCE couvrent la totalité de ses engagements évalués suivant les tables TGF05 et TGH05, avec même un excédent de plus de 139,6 M€ (contre 150,7 M€ en 2019). Cependant, ce sur-provisionnement n'est pas réparti de manière homogène. Les cotisants des générations 4 à 9 sont nettement sur-provisionnés (de 179,4 M€ dans leur ensemble, contre 183,2 en 2019), tandis que les assurés de la génération 1 à 3 ne sont ni sous-provisionnés ni sur-provisionnés.

Considérant que, pour des raisons techniques et réglementaires, les sur-provisionnements ne peuvent compenser les sous-provisionnements, il est nécessaire de planifier le renforcement de la PM des assurés qui sont dans ce dernier cas.

Conformément à l'article A212-13 du Code de la mutualité qui permet de répartir la charge de ce changement de table dans le temps, le programme de rattrapage que le Conseil a décidé est le suivant :

Pour les rentiers

Génération de points	PM 2020 M€	Table 2020	Années de bascule en TGF05-TGH05	PM estimée en date de bascule en TGF05-TGH05	Coût estimé en date de bascule
5	138,6	TGF05-TGH05	Fait avant 2011		
4	85,9	TGF05-TGH05	Fait en 2012	36	1.8 M€
3	49,8	TGF05-TGH05	Fait en 2012	25	
2	334,7	TGF05-TGH05	Fait en 2013 et 2014	246 à 272	9.7 M€
1	295,5	TGF05/TGH05	Fait en 2015 et 2016	322 à 328	22.9 M€
6	52,5	TGF05			
7	19,9	TGF05			
8	50,0	TGF05			
9	0,7	TGF05			
TOTAL	1 027,6				

Pour les cotisants

Génération de points	PM 2020 M€	Table 2020	Années de bascule en TGF05-TGH05	PM estimée en date de bascule en TGF05-TGH05	Coût estimé en date de bascule
5	382,6	TGF05	Fait		
4	198,2	TGF05-TGH05	Fait en 2017	227	6.3 M€
3	88,5	TGF05-TGH05	Fait en 2018	96	2.5 M€
2	340,8	TGF05-TGH05	Fait en 2019	356	7.9 M€
1	65,6	TGF05-TGH05	Fait en 2020	66	11.8 M€
6	186,9	TGF05			
7	94,6	TGF05			
8	451,2	TGF05			
9	87,1	TGF05			
TOTAL	1 895,5				

Les hypothèses retenues dans ces calculs (notamment les taux d'actualisation) sont celles des tarifs hormis pour les tables qui sont l'objet de ce plan de rattrapage.

Les montants ci-dessus n'intègrent pas le montant de la PM complémentaire de 42,2 M€.

Produits et charges des placements

(en milliers d'euros)

	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans les entités liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL 2016	TOTAL 2015
Revenus des participations (1)	0	0	0	0
Revenus des placements immobiliers	0	1 154	1 154	1 257
Revenus des autres placements	0	59 865	59 865	55 749
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	0	0	0	0
Total (poste E2 a et F3 a du compte de résultat)	0	61 020	61 020	57 007
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)	0	1 999	1 999	2 297
Total des autres produits de placements (plus-values, reprise sur amortissements ou provisions,...) inclus au poste E2 et/ou F3 du compte de résultat			100 503	81 715
Total des autres charges de placements (moins-value, dotation aux amortissements et provisions, charges internes,...) incluses au poste E9 et/ou F5 du compte de résultat			27 919	6 114

(1) Total des autres produits de placements (plus-values, reprises sur amortissements ou provisions) inclus au poste E2 et/ou F3 du compte de résultat : Total des autres charges de placements (moins-values, dotations aux amortissements et provisions, charges internes,...) incluses au poste E9 et/ou F5 du compte de résultat.

Compte de résultat technique par catégorie

Opérations vie

(en milliers d'euros)

	CAT.3 Op. Indiv. Temporaire Décès	CAT.4 Autres Indiv. d'Ass. vie à cot. Unique ou VL	CAT.5 Autres Indiv. d'Ass. vie à cot. périodique	CAT.6 Op. Coll en cas de Décès	CAT.7 Op. Coll en cas de Vie	CAT.8 Op. en unité de compte	CAT.11 Op. PERP	TOTAL
Cotisations	2 526	137 069	1 725	29	126 508	992	419	269 267
Charges des prestations	887	74 997	963	0	107 758	11	1 068	185 684
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	-1 176	68 690	134	0	14 785	2 622	-571	84 484
Ajustement ACAV	0	0	0	0	0	320	0	320
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION (opérations directes et acceptées)	2 814	-6 618	628	29	3 964	-1 322	-77	-581
Cotisations	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges des prestations	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges des provisions d'assurance-vie	0	0	0	0	0	0	0	0
Ajustement ACAV	0	0	0	0	0	0	0	0
B - SOLDE DE SOUSCRIPTION (opérations prises en substitution)	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'acquisition	352	5 008	144	0	8 379	92	2	13 977
Autres charges de gestion nettes	1 793	8 061	357	12	8 158	95	43	18 520
C - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	2 146	13 068	502	12	16 537	187	45	32 497
Produit net des placements	1 961	52 963	1 859	0	64 983	0	65	121 829
Participation aux résultats	313	35 310	334	0	45 141	0	0	81 099
D - SOLDE FINANCIER	1 647	17 652	1 525	0	19 842	0	65	40 730
Cotisations données en substitution	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des garants dans les charges de prestations	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des garants dans les charges de provisions	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des garants dans la participation aux résultats	0	0	0	0	0	0	0	0
Commissions reçues des garants	0	0	0	0	0	0	0	0
E - SOLDE DE SUBSTITUTION	0	0	0	0	0	0	0	0
Cotisations cédées	0	617	0	0	731	0	0	1 348
Part des réassureurs dans les charges de prestations	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassurances dans les charges de provisions	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	0	0	0	0	0	0	0
Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	0	0	0	0	0
F - SOLDE DE RÉASSURANCE	0	-617	0	0	-731	0	0	-1 348
RÉSULTAT TECHNIQUE (A+B-C+D+E+F)	2 316	-2 651	1 651	17	6 539	-1 509	-57	6 306
Hors compte :	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant des rachats	0	-39 087	-541	0	-71 544	-11	-1 026	-112 209
Intérêts techniques bruts de l'exercice	313	28 272	334	0	36 677	0	0	65 597
Provisions techniques brutes à la clôture	10 455	1 197 150	12 878	0	2 065 122	3 381	1 711	3 290 696
Provisions techniques brutes à l'ouverture	11 368	1 097 948	12 451	0	2 006 999	759	2 272	3 131 797

Variation des provisions d'assurance-vie brutes de réassurance

(en milliers d'euros)

- Charges des provisions d'assurance-vie	81 862
- Intérêts techniques (comptes 6302 et 6342)	61 615
- Participations aux excédents incorporées directement (compte 6305 et 6345)	0
- Utilisation de la provision pour participation aux excédents (comptes 63095 et 63945)	12 069
- Reprise provision pour aléas financiers	0
- Part de la variation liée aux précomptes sociaux dus à l'Etat pour le compte des adhérents et apparaissant en dettes fiscales	-2 309
- Différence de conversion (+ ou -)	0
ÉCART ENTRE LES PROVISIONS D'ASSURANCE-VIE À L'OUVERTURE ET LES PROVISIONS D'ASSURANCE-VIE À LA CLÔTURE	153 237

Éléments constitutifs de la participation des adhérents et des participants aux résultats techniques et financiers

(en milliers d'euros)

DÉSIGNATIONS	EXERCICES				
	2016	2017	2018	2019	2020
A. Participation aux résultats totale (poste D6 et E7 du compte de résultat = A1 + A2) :	80 579	96 377	114 632	76 848	81 099
A1 Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	84 866	80 371	82 627	67 694	66 099
A2 Variation de la provision pour participation aux excédents	-4 287	16 006	32 004	9 154	15 000
B. Participation aux résultats des opérations Vie visées au (3) :					
B1 Provisions mathématiques moyennes (1)	2 685 590	2 800 246	2 902 942	3 026 015	3 181 913
B2 Montant minimal de la participation aux résultats	56 394	70 923	93 349	58 508	67 071
B3 Montant effectif de la participation aux résultats (2) :	80 579	96 377	114 632	76 848	81 099
B3a Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	84 866	80 371	82 627	67 694	66 099
B3b Variation de la provision pour participation aux excédents	-4 287	16 006	32 004	9 154	15 000

(1) Demi somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au (3).

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au (3).

(3) Opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire de la République française à l'exception des opérations collectives en cas de décès et des opérations à capital variable.

Ventilation des charges par nature (en milliers d'euros)

	31/12/20	31/12/19
Achats et autres charges externes	13 308	15 392
Impôts et taxes et versements assimilés	2 755	2 380
Charges de personnel	17 717	15 707
Autres charges de gestion courante	385	326
Dotations aux amortissements et provisions	1 633	3 406
TOTAL	35 798	37 211

Autres éléments (en milliers d'euros)

Montant global des avantages alloués pendant l'exercice à l'ensemble des membres du Conseil d'administration au titre ou à l'occasion de leurs fonctions

Indemnités de déplacement	76
Indemnités (IAP et IPG)	161
TOTAL	237

Ventilation des charges de personnel

Salaires	11 832
Pensions de retraite	0
Charges sociales	5 309
Autres	576
TOTAL	17 717

Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel de 2019 intégrait une charge de 2 524 000 € correspondant à la perte potentielle supportée par la mutuelle à la suite d'une tentative de fraude. Une procédure est toujours en cours afin d'obtenir la récupération des fonds. Le cas échéant, celle-ci sera comptabilisée en produits exceptionnels sur l'exercice 2021.

Transferts internes de contrats

Dans le cadre de la création du nouveau produit Loi Pacte (intitulé GARANCE Sérénité), la mutuelle a proposé à certains adhérents de transférer leur contrat Retraite « avant réforme » vers un nouveau contrat GARANCE Sérénité. Ces transferts internes de contrats ont été comptabilisés de la façon suivante :

- Pour les contrats sortants Retraite « avant réforme » : en charges des prestations
- Pour les contrats entrants GARANCE Sérénité : en cotisations

L'impact d'égal montant de ces opérations sur ces deux postes s'élève à 50 M€.

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la Mutuelle GARANCE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Mutuelle GARANCE des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 114-32 du Code de la Mutualité, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.114-34 du code de la Mutualité, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.114-32 du code de la Mutualité qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Conventions conclues avec la société Indep'am

Administrateurs ou dirigeants communs concernés :

- Monsieur Serge Crouin
- Mme Marie Manuela Morgadinho
- Madame Chantal Garein
- Monsieur Laurent Fièvre
- Madame Marie Teyssou

1°) Frais de gestion sur OPCVM: prélevés directement par Indep'am et venant en déduction de la valeur liquidative (hors frais directs du mandat de gestion du 30/06/2012)

- Nature et Objet :
Prélèvement direct, par la société Indep'am des frais de gestion sur les valeurs liquidatives des OPCVM gérées pour le compte de la Mutuelle GARANCE.
- Modalités :
Les frais de gestion prélevés par Indep'am sur les valeurs liquidatives des OPC gérés pour le compte de la Mutuelle GARANCE s'élèvent pour l'exercice 2020 à 3 101 119 €.

2°) Contrat de location auprès de la société Indep'am sur le logiciel OSCARR

- Nature et objet :
Contrat de location entre la Mutuelle GARANCE et Indep'am concernant le logiciel OSCARR qui permet de modéliser les flux de prestations nécessaires au calcul du Best Estimate de Solvabilité II. Ce contrat prévoit également la maintenance du logiciel.

Ce contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2013 pour une période de 3 ans puis est reconduit par tacite reconduction par période de 12 mois.

- Modalités :
Le loyer versé au cours de l'exercice 2020 par la Mutuelle GARANCE s'élève à 24 435,88 €.

Marcq en Baroeul, le 31 mars 2021
KPMGS.A.

Jocelyn Scamps
Associé



Matthieu Pinero
Associé



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la Mutuelle GARANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Mutuelle GARANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Mutuelle à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points

clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des provisions techniques

Risque identifié

Les provisions techniques figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'élèvent à 3290 M€ et représentent près de 90 % du passif de la Mutuelle.

Comme indiqué dans la note « Provisions techniques » de l'annexe, les provisions techniques sont essentiellement composées :

- Des provisions d'assurance vie 3259 M€, ce poste couvre principalement les provisions relatives aux produits GARANCE Épargne et ARIA/GARANCE Sérénité (Garanties retraite) :

a) Garanties Retraite

Ces provisions représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par la Mutuelle et par les adhérents étant précisé que :

- Pour la Mutuelle, cet engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital, augmentée de la valeur actuelle des frais de gestion,
- Pour les adhérents, il s'agit de l'engagement de la valeur actuelle des cotisations restantes à payer.

b) GARANCE épargne

La provision est déterminée au niveau de chaque souscripteur en prenant compte des paramètres suivants :

- Les versements nets de frais,
- Le taux de participation au bénéfice.
- De la provision pour participation aux excédents de 27,70 M€, elle correspond au montant de la participation aux excédents techniques et financiers réalisés par la mutuelle attribuée aux membres participants lorsque ces excédents ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits. La dotation à la provision pour participation aux excédents doit être distribuée aux assurés dans les huit ans.

La détermination de ces provisions peut requérir une complexité dans leur calcul, requérant une modélisation du calcul et des connaissances actuarielles spécifiques.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de la spécificité des calculs opérés par la Mutuelle, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions techniques comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Afin d'apprécier la valorisation et l'exhaustivité du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues par la Mutuelle pour le calcul des provisions techniques au regard de la réglementation assurantielle et contractuelle (taux techniques, tables de mortalités...),
- Procéder à notre propre évaluation de ces provisions en ayant recours à nos spécialistes internes,
- Fiabiliser, par échantillonnage, les données servant au calcul des provisions techniques,
- Apprécier la méthodologie de calcul et les hypothèses retenues permettant de s'assurer de l'absence de provision globale de gestion à la clôture,
- Apprécier le respect des dispositions réglementaires en matière de participations aux bénéfices distribués aux assurés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la Mutuelle GARANCE par votre Assemblée Générale de juin 2013.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG S.A était dans la 8^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Mutuelle GARANCE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la mutuelle ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marcq en Baroeul, le 31 mars 2021

KPMGS.A.

Jocelyn Scamps

Associé



Matthieu Pinero

Associé



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE GARANCE RETRAITE PERP

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale et au Comité de Surveillance du PERP,

Opinion

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Mutuelle GARANCE et en application des dispositions prévues par les articles L.144-2 VII et R.144-20 du code des assurances, nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de GARANCE Retraite PERP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du PERP GARANCE Retraite à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de l'organisme gestionnaire d'évaluer la capacité de GARANCE Retraite PERP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le GARANCE Retraite PERP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'organisme gestionnaire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre PERP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels du PERP ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 8 mars 2021

KPMGS.A.

Jocelyn Scamps
Associé



Matthieu Pinero
Associé



ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PORTANT SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES

dans le cadre de l'article L. 114-17 du Code de la Mutualité relatif au rapport du Conseil d'Administration détaillant les sommes et avantages de toute nature versés à chaque administrateur

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la Mutuelle GARANCE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre mutuelle et en application de l'article L.114-17 du Code de la Mutualité relatif au rapport du Conseil d'Administration détaillant les sommes et avantages de toute nature versés à chaque administrateur, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2020, figurant dans le rapport ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la valeur des avantages de toute nature octroyés aux administrateurs, ni sur le contenu des comptes rendus d'activité.

Par ailleurs, en l'absence de la publication d'un arrêté, nous ne sommes pas en mesure de vérifier la régularité des remboursements de frais de garde d'enfants, de déplacement et de séjour visés au 6° de l'article L. 114-26 du Code de la Mutualité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- vérifier la conformité des indemnités versées à chaque administrateur au titre de ses attributions permanentes en application du 2° et du 5° de l'article L.114-26 du Code de la Mutualité avec les dispositions des articles R. 114-4 à R. 114-7 et A. 114-0-26 du même code ;
- vérifier la concordance des indemnités versées et des remboursements avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité ;
- apprécier si les avantages qui ne donnent pas lieu à versements mentionnés dans le rapport du Conseil d'Administration sont présentés de manière sincère et le cas échéant,
- vérifier leur concordance avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que :

- les indemnités versées à chaque administrateur au titre de ses attributions permanentes en application du 2° et du 5° de l'article L. 114-26 du Code de la Mutualité, figurant dans le rapport joint, sont conformes aux articles R. 114-4 à R. 114-7 et A 114-0-26 du Code de la Mutualité ;
- les indemnités et remboursements versés à chaque administrateur figurant dans le rapport joint concordent avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité ;
- les avantages de toute nature, figurant dans le rapport joint, sont présentés sincèrement et, le cas échéant, concordent avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité.

La présente attestation tient lieu de certification au sens de l'article L.114-17 du Code de la Mutualité.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Marcq en Baroeul, le 31 mars 2021

KPMGS.A.

Jocelyn Scamps

Associé



Matthieu Pinero

Associé



RÉSOLUTION PROPOSÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ADOPTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 AVRIL 2021

Approbation des rapports, des comptes annuels
et de l'affectation des résultats de GARANCE pour l'exercice 2020

Arrêté des comptes annuels et de l'affectation des résultats de GARANCE pour l'exercice 2020

Conformément aux dispositions des articles 21, 48 et 58 des statuts de GARANCE, l'Assemblée générale après avoir entendu :

- le Directeur Général présenter, au nom du Conseil d'administration, le rapport d'activité sur l'exercice 2020 de GARANCE,
- le trésorier présenter, au nom du Conseil d'administration, le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2020 de GARANCE,
- le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les Conventions réglementées,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les sommes et avantages versés aux administrateurs de GARANCE,
- le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière de GARANCE Retraite PERP,

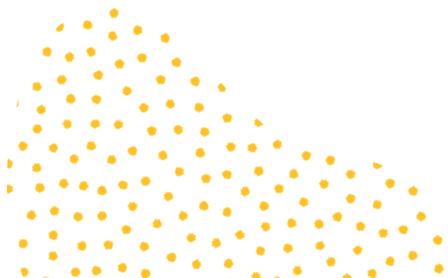
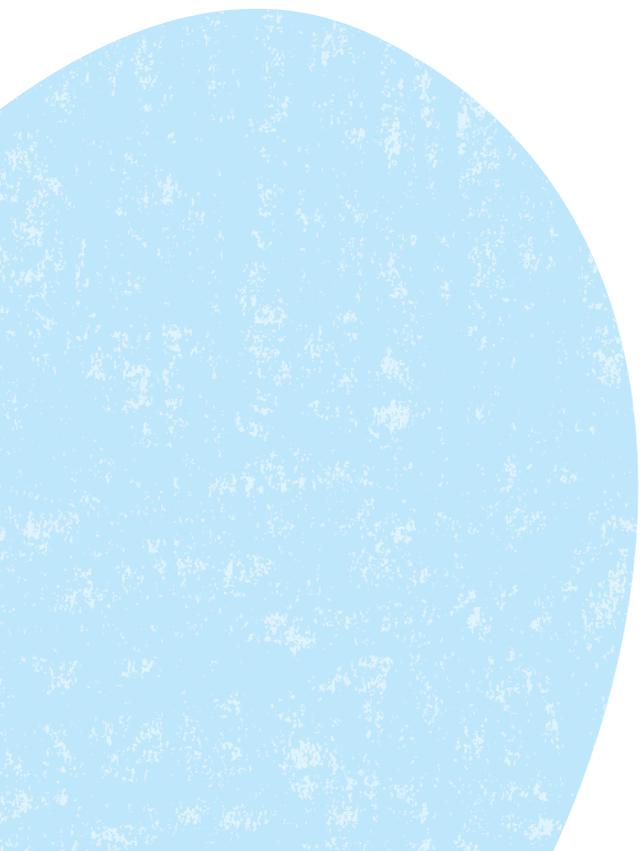
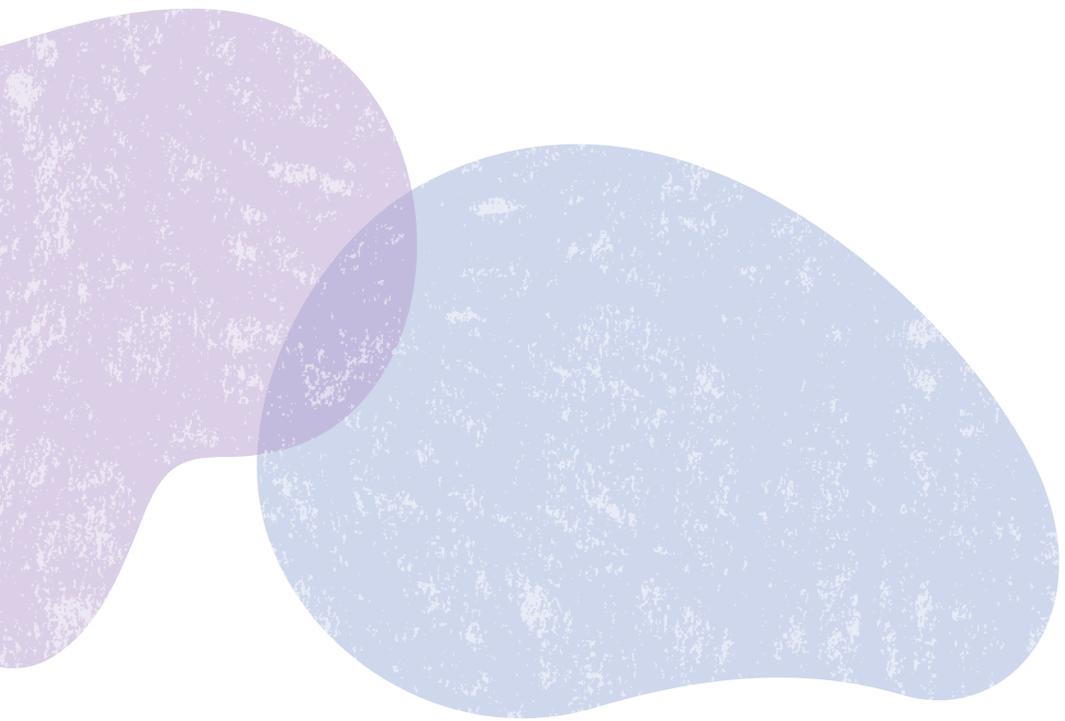
Approuve les rapports qui lui sont présentés

Approuve les comptes et les décisions d'affectation des résultats prises par le Conseil d'administration qui se traduisent comme suit :

Le résultat de l'exercice d'un montant de + 12 183 782,66 € est affecté de la façon suivante :

- augmentation de la réserve libre Épargne Retraite de 8 464 706,45 €,
- augmentation de la réserve libre Prévoyance de 4 603 435,27 €,
- diminution de la réserve de gestion de 884 359,06 €.

Donne en conséquence au Conseil d'administration de GARANCE et au Commissaire aux comptes, quitus de l'exécution de leur mandat.



GARANCE, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité,
immatriculée sous le numéro Siren 391 399 227.

Conception et réalisation : EP□KA – Avril 2021

Illustrations : Beya Rebaï.

Crédit photos : GARANCE, Damien Grenon, Medi@ Photo, Pierre Morel.



51, rue de Châteaudun – 75442 PARIS Cedex 09
garance-mutuelle.fr